



ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports de la Commission du programme,
du budget et de l'administration****Premier rapport: Questions financières***Table des matières*

	<i>Page</i>
Aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2008-09 et questions connexes	1
a) Stratégie visant à améliorer de façon continue la gestion axée sur les résultats du BIT ...	1
b) Aperçu préliminaire des propositions de programme et de budget	6
Evaluations	12
a) Rapport d'évaluation annuel 2005.....	12
b) Evaluation indépendante de la stratégie d'investissement à forte intensité d'emploi de l'OIT.....	16
c) Evaluation des programmes par pays: les Philippines.....	19
Rapport du Sous-comité du bâtiment	21
Rapport du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication	22
Programme et budget pour 2006-07	23
Compte du budget ordinaire et Fonds de roulement	23
Les normes comptables internationales pour le secteur public	24
Utilisation de l'excédent de 2000-01.....	27
Centre international de formation de l'OIT, Turin.....	28
a) Document soumis à la 68 ^e session du Conseil du Centre (Turin, 2 et 3 novembre 2006).....	28
b) Rapport de la 68 ^e session du Conseil du Centre	28

Questions relatives au Corps commun d'inspection (CCI)	29
Rapport sur ses activités pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2005 et autres rapports	29
Autres questions financières.....	30
Distribution électronique des documents préparatoires aux sessions du Conseil d'administration	30
 <i>Annexe</i>	
Discours prononcé par M. Juan Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail, devant la Commission du programme, du budget et de l'administration.....	33

1. La Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie les 8 et 9 novembre 2006 sous la présidence de M. Mdladlana, Président du Conseil d'administration.
2. Le Directeur général a prononcé un discours devant la commission sur l'aperçu préliminaire des propositions de programme et de budget (voir l'annexe).

Aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2008-09 et questions connexes

(Première question à l'ordre du jour)

a) Stratégie visant à améliorer de façon continue la gestion axée sur les résultats du BIT

3. La commission était saisie d'un document ¹ concernant la gestion axée sur les résultats au BIT.
4. M. Barde, parlant au nom du groupe des employeurs, a indiqué que le document en discussion présente des pistes de réflexion intéressantes et utiles; cependant, la stratégie proposée reste incomplète. Le groupe des employeurs reconnaît la valeur d'une gestion axée sur les résultats (GAR) qui apporte davantage de transparence, notamment budgétaire. Il a demandé à connaître les conséquences sur la structure du BIT. Mais il convient de compléter la stratégie par de plus amples informations sur la manière d'arriver à des résultats. Prenant un exemple, M. Barde a précisé que la baisse du nombre d'enfants au travail est un résultat important, mais comment le Bureau peut aider les mandants à atteindre ce résultat intéresse encore davantage son groupe.
5. L'orateur a réitéré la demande de son groupe pour une information complète des plans de travail de chaque secteur et son souci de voir une clarification des responsabilités des directeurs exécutifs et des directeurs régionaux. Le changement organisationnel est important pour le groupe des employeurs. La collaboration nécessaire entre départements n'est pas toujours une réalité et le Département de l'intégration des politiques a montré ses limites.
6. M. Barde a relevé une baisse de l'expertise du BIT dans les domaines du monde du travail. Concernant les programmes par pays de promotion du travail décent, dont le nombre reste faible et à un stade préparatoire, il a rappelé que la préoccupation principale de son groupe porte sur l'implication des partenaires sociaux. Son groupe insiste pour davantage de coopération technique sur le terrain avec une pleine participation des mandants. Par ailleurs, l'action régionale du BIT manque de gouvernance et exige davantage de transparence. Il s'est interrogé quant à la meilleure structure régionale pour le Bureau et au degré souhaitable de décentralisation. M. Barde a rappelé que l'OIT a des responsabilités mondiales. Il a demandé que les priorités régionales soient présentées par objectif stratégique et opérationnel.
7. Le groupe des employeurs souhaite un aboutissement rapide de la réforme du Conseil, notamment quant à une meilleure répartition des tâches entre les différentes commissions

¹ Document GB.297/PFA/1/1.

pour les questions d'évaluation. S'agissant de la réforme des Nations Unies, M. Barde a souligné que la nature tripartite de l'OIT doit être préservée et que toute collaboration accrue avec les Nations Unies doit garantir le tripartisme. Il a souhaité plus d'information sur la révision de la structure extérieure incluant tous les bureaux pour améliorer la coopération technique.

8. M. Barde a rappelé que le Conseil a noté et non adopté le cadre stratégique. Un horizon de dix ans pour un tel cadre semble peu réaliste. Il a souhaité des explications sur le Comité consultatif pour le changement organisationnel.
9. Une politique claire de gestion des ressources humaines est importante pour le groupe des employeurs qui souhaite un rôle accru des directeurs avec davantage de flexibilité. La politique des contrats exige plus de transparence. M. Barde a noté qu'il reste de nombreux postes vacants et souhaité des informations sur le nombre de contrats de collaboration extérieure par département.
10. En conclusion, M. Barde a souligné que le document ne répond pas à toutes les questions et que la stratégie reste incomplète, notamment sur le statut du cadre stratégique et sur la structure régionale. En conséquence, son groupe a proposé un amendement au point pour décision au paragraphe 102 a) relatif à l'approbation des «éléments de la stratégie...».
11. M. Blondel, parlant au nom du groupe des travailleurs, a remercié le Directeur général pour son exposé introductif d'une portée majeure. Il en a conclu à la nécessité d'accorder les moyens nécessaires afin de permettre au BIT de prendre l'initiative dans le cadre de la coordination renforcée du système des Nations Unies.
12. Il a souligné la portée stratégique du document soumis qui présente des bases solides pour une discussion de la gestion à long terme de l'Organisation. M. Blondel a insisté sur l'absence d'automatisme dans l'atteinte des résultats de par les spécificités propres du monde du travail. La GAR présente certes des avantages – notamment en termes d'efficacité – mais a aussi ses limites pour appréhender tout ce qui constitue une organisation telle que l'OIT, notamment au regard de ses valeurs fondamentales, tels le tripartisme – élément indispensable de cohésion démocratique –, la liberté syndicale, la solidarité et la dignité humaine. Son groupe souhaite par conséquent une certaine flexibilité dans l'utilisation de cet outil.
13. S'agissant de la réforme des Nations Unies, M. Blondel a souligné le fait que la GAR permet de renforcer les avantages comparatifs du BIT au sein du système des Nations Unies. Il a toutefois souligné qu'un débat approfondi est prématuré, étant donné que les éléments de la réforme ne sont pas encore tous définis. Néanmoins, son groupe appelle à la mise à profit de la réforme, notamment en ce qui concerne la place et le rôle des partenaires sociaux. La déclaration ministérielle de l'ECOSOC lui semble à cet égard un pas dans la bonne direction.
14. Son groupe appuie les PPTD en tant que véhicule privilégié de l'action du BIT. Il a souhaité leur adoption dans tous les pays en tant qu'outil concret devant aider à atteindre des objectifs réalistes assortis d'échéances calculées. Il a noté qu'une certaine centralisation au niveau sectoriel a permis des économies de gestion mais a émis le souhait que cela n'ait pas d'incidence sur l'autonomie de gestion d'ACTRAV. Il a noté les difficultés de ciblage des ressources destinées aux PPTD et a formulé le souhait que le BIT – et ACTRAV en particulier – puisse continuer à répondre à des situations d'urgence. Il a enfin souhaité la participation d'ACTRAV au Comité consultatif pour le changement organisationnel mis sur pied par le Bureau. Son groupe a marqué sa satisfaction pour l'aide extrabudgétaire reçue des Pays-Bas et du Royaume-Uni afin d'aider au renforcement de la participation des mandants aux PPTD.

15. Concernant la réforme du cycle de programmation, son groupe a souligné la nécessité pour le cadre stratégique de refléter le mandat de l'Organisation. Il a indiqué qu'un plan à long terme ne peut se faire au détriment des résultats concrets en faveur des mandants tripartites.
16. M. Blondel a souligné la portée du message du paragraphe 9 concernant la contribution du BIT au travail décent. Les normes, le tripartisme et le dialogue social sont à la base de ce concept, une carte de visite et des valeurs incompressibles de l'OIT. Il a regretté l'insuffisante connaissance du tripartisme parmi les fonctionnaires du BIT. Le tripartisme est un état d'esprit, une façon de travailler et un choix de société.
17. Concernant le réexamen de la structure extérieure, il a souhaité l'étroite implication des mandants et a proposé la mise sur pied d'un groupe de travail tripartite comprenant ACTRAV et ACT/EMP.
18. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, a félicité le Bureau des efforts qu'il a déployés pour présenter cette stratégie multiforme et globale dans un document concis. Il a reconnu que la mise en œuvre de la GAR nécessite un changement de culture et un effort de compréhension de la part du personnel, à tous les niveaux de l'Organisation. Il s'est dit préoccupé par le fait que le cadre stratégique de la GAR est incomplet et a déclaré qu'il devrait plutôt être conçu comme un programme d'action qui mettrait également l'accent sur les ressources humaines, l'évaluation, la technologie de l'information et le partage des connaissances. Il devrait également être élaboré sous la forme d'un outil de politique interne pour la gestion du BIT. Il a demandé des éclaircissements quant à la distinction entre résultats intermédiaires et résultats immédiats. Il a jugé fort utiles les enseignements présentés dans le document. Il a attiré l'attention sur les défis transversaux à relever pour rendre la GAR plus opérationnelle: recherche de cohérence; efficacité des PPTD; meilleure utilisation du système IRIS, y compris son déploiement sur le terrain; internalisation accrue de la GAR et mise en pratique de son concept théorique, amélioration des stratégies en matière de communication, de ressources humaines et d'évaluation des programmes et renforcement de la base de connaissances du BIT.
19. Il s'est déclaré préoccupé par le fait que le Département de l'intégration des politiques a des difficultés à accomplir sa tâche. Il a salué la création d'un Comité consultatif pour le changement organisationnel et demandé un complément d'information sur son fonctionnement. Il a approuvé un réexamen de la structure des comités et commissions du Conseil d'administration.
20. Sur le plan des principes, il s'est déclaré en faveur d'un cycle de programmation plus long et a préconisé l'ouverture d'un processus de réexamen complet de la structure extérieure. A cet égard, il a demandé qu'un mandat détaillé soit présenté à la commission en mars 2007, avec un calendrier clairement établi, une méthodologie précise et la participation d'experts indépendants. Il a regretté que les incidences financières ne figurent pas dans la feuille de route. Celle-ci devrait être actualisée périodiquement. Il a souligné la nécessité de procéder à des contrôles fréquents de la mise en œuvre des politiques grâce à des améliorations sur le plan de leur suivi et de leur évaluation et sur le plan de l'analyse des risques et de leur atténuation. Il a proposé que le Bureau mène une enquête auprès du personnel avant la fin de 2007.
21. L'orateur a encouragé le Bureau à faire régulièrement le point sur la GAR et les questions de gouvernance par des échanges de vues interactifs et informels en plus des rapports officiels. A cet égard, il a reconnu l'utilité de créer un comité consultatif d'audit indépendant, qui rendrait compte au Conseil d'administration. Il a suggéré que soit présenté un rapport sur la feuille de route en mars 2007, et proposé une modification

concernant le point soumis pour décision au paragraphe 102 c) relatif à l'élaboration d'un mandat détaillé pour le réexamen de la structure extérieure. Il s'est également déclaré favorable à la création d'un comité consultatif d'audit indépendant, qui rendrait compte au Conseil d'administration.

22. La représentante du gouvernement du Mexique, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a reconnu l'importance de la GAR en tant qu'instrument approprié pour atteindre les objectifs de l'OIT. Elle a estimé particulièrement utile la partie consacrée aux enseignements pour l'avenir, et souligné l'importance d'une pleine implication des mandants tripartites de l'OIT pour obtenir les résultats escomptés et s'assurer une légitimité. Elle a également souligné la nécessité d'établir des priorités, de coordonner les activités, d'éviter les doubles emplois, d'utiliser des indicateurs appropriés et de faire preuve de transparence dans l'utilisation des ressources financières afin d'améliorer la qualité des travaux de l'OIT. Elle a approuvé le point appelant une décision.
23. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, s'est réjoui de ce que la GAR soit appliquée au BIT en tenant compte des enseignements tirés. Le groupe de l'Afrique approuve sans réserve la proposition concernant une hiérarchisation à trois niveaux: mandat et vision, résultats intermédiaires et résultats immédiats. Des évaluations d'impact en ce qui concerne les résultats intermédiaires seraient nécessaires. L'intervenant a déclaré que le Bureau doit assurer la cohérence aux différentes étapes du cycle global de programmation. Il a approuvé les mesures en matière de gestion de ressources, ainsi que la demande portant sur la présentation, en mars 2007, d'un mandat détaillé pour le réexamen de la structure extérieure. Il a prié instamment le Bureau de prendre en compte les programmes par pays de promotion du travail décent, et demandé un calendrier clairement établi pour faciliter les travaux préparatifs et l'implication des mandants. Il a approuvé le point appelant une décision.
24. Le représentant du gouvernement de l'Australie, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, a approuvé la mise en œuvre de la GAR et noté qu'elle doit être un processus systématique à tous les niveaux de fonctionnement. Il a pris acte des progrès réalisés à cet égard et a souligné l'importance de développer des liens entre le programme et budget de travail, le cadre stratégique et la gestion axée sur les résultats. Il a souligné la nécessité de planifier les travaux en tenant compte des contraintes budgétaires auxquelles le Bureau est confronté, et approuvé l'idée de fixer des objectifs d'étape. Il s'est dit favorable au réexamen du cycle de programmation, du cadre stratégique et de la structure extérieure de l'OIT. Il a appelé le Bureau à étudier en détail les possibilités de réforme en matière de gestion en vue de réaliser des économies à l'avenir et d'accroître l'efficacité des activités concernant tous les aspects de l'Organisation.
25. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie s'est félicité des efforts déployés pour orienter l'OIT vers la GAR. Il a mis l'accent sur une définition claire des critères d'évaluation de la performance des responsables des programmes et sur l'étude de toutes les possibilités offertes par le système IRIS en matière de planification et de mise en œuvre des programmes. Il a demandé au Bureau de soumettre un plan détaillé de réexamen de la structure extérieure en mars 2007.
26. Le représentant du gouvernement du Kenya a approuvé la déclaration faite par le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud au nom du groupe de l'Afrique.
27. Le représentant du gouvernement de la Hongrie a reconnu les efforts déployés par le Bureau pour mettre au point une stratégie visant à améliorer de manière continue la GAR

au BIT. Il a apprécié les leçons apprises, indiquées dans le document. Il s'est associé à la demande du groupe des PIEM visant à actualiser la feuille de route en mars 2007.

28. Le représentant du gouvernement de l'Italie a approuvé la déclaration du groupe des PIEM. Il s'est félicité des progrès réalisés au titre de la GAR. Ces progrès devraient faciliter l'action menée par le Bureau avec les gouvernements et les autres organisations pour appuyer l'élaboration de politiques. Il a souligné la nécessité de trouver un soutien extrabudgétaire pour la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent dans le cadre de la gestion axée sur les résultats. Du point de vue de la mesure de la performance, il s'est déclaré favorable à l'établissement d'indicateurs fiables et a reconnu l'utilité de l'évaluation.
29. Le représentant du gouvernement de la Chine a approuvé la déclaration du GASPAC concernant les quatre secteurs clés de la feuille de route et le réexamen de la structure extérieure. Il s'est dit favorable à la stratégie du Bureau visant à améliorer de manière continue la gestion axée sur les résultats avec la participation et les contributions des mandants. Il a suggéré que le Bureau utilise au mieux ses ressources plutôt que d'élargir son champ d'action. Il a estimé nécessaire une évaluation complète des coûts et avantages du système IRIS. Il a en outre formulé l'espoir que la feuille de route proposée pourra également intégrer les réformes proposées pour la Conférence et le Conseil d'administration.
30. Le représentant du gouvernement de l'Inde a félicité le BIT pour le document, avec lequel il s'est dit d'accord pour l'essentiel. Il a approuvé la feuille de route, préférant cependant une feuille de route de caractère général et n'ayant qu'une valeur indicative à une feuille de route détaillée, afin de permettre au Bureau de s'adapter en souplesse à un environnement en mutation. Il a proposé que le partage des connaissances soit doublé d'un échange de données d'expérience. S'agissant des restrictions budgétaires, il a déclaré qu'elles ne doivent pas compromettre la qualité des services fournis. Il s'est dit préoccupé par le risque d'une réduction du nombre des bureaux extérieurs, avec les conséquences que cela peut avoir sur la fourniture de services aux mandants.
31. Le représentant du gouvernement du Mexique a approuvé la déclaration du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Il a indiqué qu'il faut du temps pour obtenir des résultats économiques et sociaux et que ceux-ci sont le produit d'un certain nombre d'actions convergentes menées par plusieurs acteurs. Compte tenu de l'expérience acquise par le Bureau depuis le lancement de l'Agenda du travail décent en 1999, un cycle de programmation de huit ans semblerait approprié. Il a approuvé le point appelant une décision.
32. La représentante du gouvernement de la République de Corée s'est associée au point de vue exprimé par le GASPAC. Elle a approuvé la position du Bureau, à savoir que l'évaluation et la mesure de la performance sont des éléments importants. Cependant, il ne faudrait pas que les exigences en matière de présentation de rapports deviennent une charge. Compte tenu des contraintes budgétaires, elle a souligné la nécessité de veiller à ce que les bureaux extérieurs puissent continuer à fonctionner de manière efficace. Elle a appelé à plus de dialogue avec les donateurs de manière à assurer une répartition raisonnable des financements extrabudgétaires en faveur des programmes par pays de promotion du travail décent.
33. La représentante du Directeur général (M^{me} Patricia O'Donovan, directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration) a remercié la commission pour ses messages et commentaires clairs concernant le document. Elle a indiqué que les propositions détaillées formulées au cours de la discussion sur les quatre secteurs clés concernant la phase 3 de la feuille de route ont été notées. Elle a insisté sur le fait que la GAR est un processus

dynamique, exigeant de la flexibilité et une mise à jour régulière. En ce qui concerne le réexamen de la structure extérieure, elle a confirmé qu'un mandat détaillé sera présenté en mars 2007 ainsi qu'il en est fait la demande, mais que cela retardera d'autant la date d'achèvement du processus de réexamen. Le rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route devrait être établi plus tard que mars 2007. Elle a expliqué le rôle et la fonction du Comité consultatif pour le changement organisationnel que le Directeur général a institué en 2005 comme forum interne d'appui au changement organisationnel. Ce comité a examiné les données d'expérience d'autres institutions des Nations Unies, donné des orientations pour les améliorations à apporter aux applications d'IRIS, et conseillé de s'inspirer des bonnes pratiques existantes pour gérer le changement au BIT.

34. Le directeur du Bureau de programmation et de gestion (M. Thurman) a remercié la commission pour le débat approfondi et pour ses orientations globales. Le Bureau reconnaît tout à fait les limites de la GAR et la nécessité de l'appliquer en pleine conformité avec le tripartisme et le mandat de l'OIT. La création de cadres précisant les responsabilités tiendrait compte de la flexibilité dont les responsables des programmes ont besoin pour mener à bien leurs programmes de travail et de la nécessité de supprimer les procédures bureaucratiques superflues, tout en tenant dûment compte des directives données par le Conseil d'administration. Un tableau intégré montrant toutes les stratégies de gestion sera élaboré conformément aux propositions énoncées dans les paragraphes 73 à 78 de la feuille de route.
35. Le président a confirmé que le Bureau fera un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la GAR et de la feuille de route en novembre 2007. Dans cette optique, il a demandé à la commission d'approuver le point appelant une décision, tel que modifié.
36. La commission a approuvé le point appelant une décision tel que modifié, qui se lit comme suit.
37. *La Commission du programme, du budget et de l'administration invite le Conseil d'administration à:*
- a) *approuver les éléments de la stratégie pour une gestion axée sur les résultats au BIT, telle que définie dans le document, compte tenu des observations formulées par les membres de la commission pendant la discussion;*
 - b) *demander au Directeur général de rendre compte en novembre 2008 des progrès réalisés dans le franchissement des étapes définies dans la stratégie, dans le contexte du prochain cadre stratégique;*
 - c) *demander au Bureau de soumettre un projet détaillé de mandat pour le réexamen de la structure extérieure de l'OIT, pour adoption par le Conseil d'administration en mars 2007.*

b) Aperçu préliminaire des propositions de programme et de budget

38. La commission était saisie d'un document² concernant les Propositions de programme et de budget pour 2008-09.

² Document GB.297/PFA/1/2.

39. M. Blondel, parlant au nom du groupe des travailleurs, a souligné l'importance du document présenté pour l'avenir du BIT et noté que le contexte de cette discussion est fondamentalement différent de celui qui prévalait au moment de l'adoption du dernier budget. L'OIT se trouve investie de responsabilités mondiales et se doit de répondre aux attentes – très hautes – placées dans l'Organisation; l'avenir et la crédibilité de l'OIT sont en jeu.
40. Pour son groupe, la mise en place du travail décent au niveau des pays et l'appui aux travailleurs sont à cet égard essentiels. Le groupe des travailleurs a noté les priorités régionales et les éléments principaux des quatre objectifs stratégiques dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats (GAR). Les indicateurs et cibles peuvent être développés plus en détail.
41. M. Blondel a noté les efforts envisagés par le BIT dans le cadre des Nations Unies pour la convergence des politiques et les PPTD (paragr. 9), en réaffirmant la primauté des normes en tant que valeurs incompressibles de l'OIT.
42. Il s'est inquiété du niveau des contacts entre les services techniques et les bureaux extérieurs, à la vue de l'adéquation insuffisante entre les priorités régionales et les éléments principaux des objectifs stratégiques. Il a regretté que certains éléments importants – l'Agenda global pour l'emploi, la liberté syndicale, la stratégie globale de la protection sociale, les entreprises multinationales, l'égalité entre hommes et femmes – ne soient pas suffisamment reflétés dans les propositions préliminaires.
43. Il a indiqué certaines lacunes dans les priorités régionales. Pour l'Asie et le Pacifique, il manque des références aux normes, au tripartisme et au dialogue social; pour l'Afrique, il n'y a pas de référence à l'inspection du travail, à la sécurité sociale, à l'équipe régionale pour la promotion de l'emploi et à la lutte contre le travail des enfants; pour l'Amérique latine et les Caraïbes, il n'y a pas de référence suffisante aux normes. Pour l'Europe, par contre, les droits des travailleurs et le dialogue social sont mentionnés.
44. L'orateur a ensuite passé en revue les principaux résultats proposés et les éléments de stratégie pour la période biennale, ainsi que les résultats communs proposés et le cadre logique révisé. Il a regretté la présentation trop cloisonnée de ces différentes composantes.
45. Pour l'objectif stratégique n° 1, la ratification des normes ne peut pas être ignorée, pas plus que la liberté syndicale. Pour l'objectif stratégique n° 4, il convient d'introduire des indicateurs spécifiques pour ACTRAV et ACT/EMP. Le groupe des travailleurs apprécie la référence au travail au niveau sectoriel. Outre la promotion de la nouvelle convention maritime, la promotion d'autres instruments sectoriels (relatifs notamment à l'agriculture, aux produits chimiques, à la construction et à l'amiante) est nécessaire.
46. M. Blondel a souligné que le renforcement de la capacité des partenaires sociaux passe par un renforcement d'ACTRAV.
47. Concernant le premier résultat commun, il souhaite inclure des conventions autres que la convention n° 144 (notamment les conventions n°s 87, 98, 150 et 154). Les secteurs 2 et 3 doivent également être mentionnés. Il a appelé au suivi de la résolution concernant la relation de travail adoptée à la dernière session de la Conférence internationale du Travail (2006).
48. Concernant le second résultat commun, il a noté l'absence de référence aux normes ainsi qu'aux partenaires sociaux.

49. En référence au cadre logique révisé, M. Blondel souhaite voir supprimer la référence aux enfants dans le texte de l'objectif stratégique n° 1. Il a mis en garde quant à l'utilisation du terme «réforme» qui n'est nullement synonyme de renforcement de la loi; le cas opposé se vérifie souvent de nos jours.
50. A propos d'IRIS, il a souhaité recevoir l'assurance que l'accès des bureaux extérieurs sera confirmé durant le biennium prochain.
51. En référence au paragraphe 42, M. Blondel a souhaité inclure le Sommet extraordinaire de Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique au nombre des événements majeurs qui ont influé sur la demande de services du BIT.
52. En référence au paragraphe 48, il a noté les nouvelles dépenses, en particulier en matière de sécurité, souhaitant de plus amples informations sur ce point. Il a également observé que les dépenses budgétaires sont essentiellement absorbées par les salaires, les frais de sécurité, les bâtiments, ne laissant que peu de ressources pour les programmes d'appui au travail décent et au monde du travail.
53. Concernant le paragraphe 44, M. Blondel s'est interrogé sur le budget en stagnation du BIT face aux responsabilités majeures et aux attentes placées dans l'Organisation. Il en a conclu l'importance toute particulière de la discussion budgétaire de mars 2007 pour laquelle le groupe des travailleurs offre son appui plein et entier.
54. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a rappelé que les priorités de son groupe ont été clairement indiquées lors d'interventions précédentes. Il a mentionné en particulier la création d'emplois et le développement des entreprises, petites et grandes, la microfinance, l'environnement des entreprises, l'Agenda global pour l'emploi, les activités en faveur des organisations d'employeurs et de travailleurs et leur participation, entre autres, aux programmes de lutte contre le travail des enfants, concernant la Déclaration, le VIH/SIDA, la sécurité sociale et la sécurité et la santé au travail.
55. Il a indiqué que la situation financière doit inciter à une réévaluation des affectations budgétaires actuelles entre les différents programmes au lieu d'une coupe systématique des budgets de tous les départements. Il faut en particulier éviter les doublons et concentrer les ressources sur le cœur du mandat de l'Organisation. Si un programme ne répond pas aux attentes, il faut se demander si les ressources ne seraient pas mieux utilisées ailleurs. Il a rappelé que c'est au Bureau de faire des arbitrages budgétaires, mais que son groupe était prêt à des consultations.
56. Le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) ont une vocation intersectorielle et sont les garants du tripartisme au BIT. Leur rôle dans la préparation des propositions de programme et de budget est essentiel et ils devraient avoir les ressources humaines et financières de le faire. Le groupe des employeurs plaide en faveur d'une augmentation de la dotation au bénéfice des activités pour les employeurs.
57. Il a souligné que les normes ne sont pas le seul outil de l'Organisation, qui se doit d'avoir une approche beaucoup plus pratique. Certaines conventions paraissent désuètes et des exemples récents ont montré les limites de l'approche normative; les employeurs préfèrent une approche normative universelle à une approche normative sectorielle.
58. L'orateur a réitéré le souci de son groupe de disposer d'indicateurs pratiques, mesurant l'efficacité du Bureau et non pas seulement le changement en soi. Concernant le Centre de Turin, il a salué la mise en place d'un département pour les employeurs et a demandé le renforcement du budget régulier pour la coopération technique à ACT/EMP-Genève et un

nouveau budget pour ACT/EMP-Turin. Il a rappelé que les priorités régionales sont tripartites mais qu'il existe des priorités propres à chaque mandant. Il a également regretté l'absence de l'emploi des jeunes parmi les priorités régionales.

59. M. Barde s'est félicité de la concentration sur les quatre objectifs stratégiques. Il a mis en garde contre l'utilisation du terme anglais «monitoring» pour le suivi de la Déclaration. Il a rappelé le rôle essentiel des employeurs dans la lutte contre le travail des enfants. Son groupe attend une discussion sur la réforme des activités normatives.
60. L'emploi est la priorité de son groupe. L'Agenda global pour l'emploi est un élément essentiel de la stratégie du Bureau et doit être mentionné dans le texte. Les questions de productivité et de coût du travail méritent une plus grande attention, comme l'amélioration de l'environnement des entreprises car elle conditionne la création d'emplois. La priorité du Bureau doit d'abord porter sur les petites et moyennes entreprises, et non sur les coopératives et autres entreprises sociales. Les employeurs auraient souhaité des propositions plus ambitieuses concernant la formation des ressources humaines, l'investissement, la réforme des systèmes et la coopération avec le secteur privé.
61. Les activités en matière de protection sociale méritent plus de détails sur les activités envisagées. Le groupe des employeurs appuie la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous. La question de l'emploi est étroitement liée à celle de la sécurité sociale. L'inspection du travail devrait rapprocher les questions concernant la sécurité et la santé des travailleurs des conditions de travail.
62. Concernant les résultats communs proposés, il a remarqué que les bureaux des activités pour les employeurs et les travailleurs n'ont pas été consultés et qu'il convient de retravailler ces propositions.
63. Compte tenu de la disparité des situations, M. Barde a indiqué qu'il faut examiner la réserve de 2 pour cent des dépenses salariales au profit de la formation. Les directeurs devraient pouvoir gérer librement la formation. Il a demandé qu'ACT/EMP et ACTRAV participent à la coordination mentionnée au paragraphe 33.
64. En conclusion, M. Barde a déclaré qu'il reste vigilant quant au traitement accordé aux priorités maintes fois énoncées par son groupe. Conscient des investissements importants comme la rénovation du bâtiment, il a indiqué que son groupe jugera la valeur du BIT sur ses programmes et sa réponse aux besoins des mandants.
65. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, a apprécié la clarté et la concision de l'aperçu des propositions. Ces propositions suivent une structure logique, s'articulent autour des quatre objectifs stratégiques et s'inscrivent dans la continuité par rapport au précédent programme et budget. Les PIEM s'inquiètent du manque d'homogénéité dans la terminologie et le format de programmation. L'orateur a encouragé le Bureau à réaliser des gains d'efficacité, notamment en déterminant quels sont les domaines moins prioritaires et ceux qui le sont plus et en proposant une réaffectation des ressources en conséquence. Il a demandé des éclaircissements sur la manière dont les programmes par pays de promotion du travail décent sont liés au programme et budget, et sur la stratégie de l'OIT concernant l'unification du système des Nations Unies. L'orateur s'est associé aux commentaires antérieurs du groupe des employeurs, selon lesquels il convient de définir plus précisément les avantages comparatifs de l'OIT.
66. En ce qui concerne l'objectif stratégique n° 1, les PIEM suggèrent que l'on fasse référence à la stratégie concernant les normes et au document d'orientation. Ils souhaitent également qu'il soit fait référence à la convention du travail maritime. L'orateur a noté des chevauchements considérables dans les résultats proposés dans le cadre de l'objectif

stratégique n° 2, qui pourraient être rationalisés. Il s'est félicité des résultats communs proposés et a encouragé le Bureau à faire davantage de propositions, par exemple dans les domaines du microfinancement et de l'administration du travail. Les PIEM ont d'autres propositions qu'ils souhaitent partager avec le Bureau.

67. Il faudrait faire davantage de références directes à la stratégie en matière de ressources humaines, notamment en ce qui concerne le système révisé d'évaluation des performances. L'orateur a fermement appuyé la section relative aux connaissances et à la communication. A cet égard, il souhaite qu'une collaboration plus systématique s'établisse avec le Centre de Turin.
68. Il a demandé davantage d'informations sur la demande accrue des services du BIT mentionnée dans le document.
69. Il a fait état des préoccupations des PIEM concernant la rénovation du bâtiment du siège et son financement, compte tenu du contexte budgétaire très serré et la manière dont le Bureau réglerait les questions financières.
70. L'orateur a conclu en disant que les PIEM sont ouverts à des consultations informelles pour préparer la discussion sur le programme et budget qui aura lieu en mars prochain et au-delà.
71. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a mentionné l'importance cruciale de la mise en œuvre du Plan d'action adopté au Sommet extraordinaire de l'Union africaine tenu à Ouagadougou en 2004, qui consacre la création d'emplois comme le meilleur moyen d'éradiquer la pauvreté en Afrique. Il s'est réjoui de ce que la formulation des résultats et leur mesure se soient affinées. Le groupe de l'Afrique approuve les priorités régionales pour l'Afrique figurant dans le document mais il souhaite qu'elles comportent également le travail des enfants, la sécurité sociale et l'inspection du travail. Il faudra trouver des moyens novateurs de gérer le budget de l'OIT, car les économies réalisées sur les services administratifs ne sauraient durer. L'orateur a dit attendre impatiemment la suite des discussions sur le budget.
72. La représentante du gouvernement du Mexique, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a noté que le contexte international est très favorable à l'Agenda du travail décent. Ce fait devra être reflété dans les propositions pour 2008-09, qui devraient accorder la priorité à l'action aux niveaux national, régional et international visant à mettre en œuvre cet agenda. Les efforts consentis pour améliorer la présentation des résultats sont très louables et de nouveaux exemples illustrant l'approche proposée seraient utiles. L'oratrice a dit éprouver des difficultés à comprendre le paragraphe 25 sur les stratégies thématiques. Concernant le budget de l'OIT, elle s'est dit convaincue qu'une solution raisonnable sera trouvée qui tiendra compte des difficultés qu'éprouvent certains gouvernements pour payer leurs contributions. Son groupe a appuyé le point appelant une décision.
73. Le représentant du gouvernement de l'Australie, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, a approuvé la continuité stratégique et l'élaboration plus poussée du cadre des résultats tel qu'il figure dans le document. Il a mis en valeur la nécessité pour le Bureau d'énoncer clairement ce qu'il espère accomplir, comment il espère le faire et la manière de mesurer les réalisations et résultats. Compte tenu de la situation financière difficile, il est important de disposer de davantage d'informations grâce aux évaluations, afin de prendre des décisions en toute connaissance de cause. De toute évidence, des gains d'efficacité ont été réalisés. Les priorités régionales reflètent bien les vues du groupe de l'Asie et du Pacifique; cependant, l'orateur a tenu à insister sur la question des petites et moyennes entreprises. Il a demandé que les propositions de programme et de budget soient

distribuées longtemps avant la discussion qui doit avoir lieu en mars. Il est particulièrement important que les propositions d'investissement concernant l'infrastructure de l'OIT soient identifiées précisément et séparément, et il conviendrait de procéder à une solide analyse de rentabilité de ces propositions.

74. Le représentant du gouvernement de l'Espagne a souligné les progrès accomplis par l'OIT depuis 1999 puisque l'Agenda du travail décent est désormais connu partout dans le monde. L'orateur s'est félicité de ce document qui fournit l'occasion d'entamer un débat sur un budget qui devrait servir de repère. Il s'est également félicité des efforts déployés pour clarifier la terminologie. L'inspection du travail doit être intégrée dans l'administration du travail. Le tripartisme doit être mis en œuvre avec la pleine participation des partenaires sociaux et des gouvernements. Les propositions devraient mieux refléter l'analyse contenue dans le rapport sur *Les changements dans le monde du travail*. La création d'emplois est la première de toutes les priorités régionales pour l'Afrique, les Etats arabes et l'Asie, mais il est regrettable que les migrations de main-d'œuvre ne fassent pas partie de ces priorités. Les stratégies d'investissement à haute intensité d'emploi sont très importantes. L'orateur a lancé un appel à l'OIT en faveur d'un engagement constant à prendre les décisions appropriées et à changer ce qui doit être changé.
75. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a fait des commentaires préliminaires sur les priorités dans le cadre des quatre objectifs stratégiques, à savoir les principes et droits fondamentaux au travail; la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le développement durable de l'entreprise; les migrations de main-d'œuvre; le renforcement des capacités des partenaires sociaux. La mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats devrait engendrer de nouvelles diminutions des dépenses. L'orateur a noté l'augmentation des coûts liés à la sécurité et s'est demandé si certaines dépenses (concernant IRIS par exemple) ne pourraient pas être réduites. Les économies réalisées devraient être utilisées pour accroître les fonctions de contrôle, de vérification et d'évaluation. Pour conclure, l'orateur a exprimé l'espoir que le Bureau relèvera les défis auxquels il est confronté, et qu'il ne demandera pas une augmentation des contributions.
76. Le représentant du gouvernement du Mexique a noté que la gestion axée sur les résultats encourage les organisations à identifier des indicateurs de performance et à expliciter de quelle manière les résultats prévus doivent être atteints. Il a suggéré que les trois niveaux décrits dans le document (vision et mandat, résultats intermédiaires et résultats immédiats) soient plus approfondis dans le programme et budget. En ce qui concerne les principales priorités de l'OIT déterminées par région en 2008-09, pour l'Amérique latine et les Caraïbes, il faudrait que l'on envisage, outre l'intention d'étendre la couverture sociale, l'adoption de mesures pour surmonter la crise des pensions dans la région, car cette question a un impact important sur les relations de travail et sur les ressources publiques des pays de la région. En ce qui concerne le budget, il a reconnu que le budget de l'OIT est insuffisant, mais il a fait observer que les gouvernements sont eux-mêmes confrontés à de graves limitations budgétaires.
77. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a appuyé la déclaration faite au nom des PIEM. Elle a indiqué que les cinq stratégies thématiques créent une certaine confusion et devraient être abandonnées. Trois d'entre elles devraient être considérées comme des résultats, et deux autres créent un chevauchement avec les objectifs stratégiques. Elle s'est félicitée de l'initiative concernant un programme de gestion centralisée des statistiques. En ce qui concerne les connaissances et la communication, elle a approuvé le ciblage sur un nombre limité de produits de qualité et a lancé un appel en faveur d'examen par des spécialistes externes. L'oratrice a en outre déclaré que son gouvernement souhaite que toutes les institutions des Nations Unies se contentent de leur niveau budgétaire actuel et s'efforcent d'obtenir de nouveaux gains d'efficacité.

78. Le représentant du gouvernement du Japon a appuyé les déclarations faites au nom des PIEM et du GASPAC. Il a reconnu les efforts consentis pour maîtriser les coûts tels qu'ils sont expliqués au paragraphe 45 et il a encouragé le Bureau à réaliser de nouvelles économies.
79. Le directeur du Bureau de programmation et de gestion a remercié tous les membres pour ce débat très riche, qui sera soigneusement reflété dans les propositions de programme et de budget. Ainsi, il a bien noté la nécessité de chercher à réaliser de nouvelles économies, de fournir davantage d'informations sur les programmes par pays de promotion du travail décent, de clarifier la terminologie et de distribuer très tôt les propositions de programme et de budget.
80. Le Directeur général a remercié les membres pour leurs commentaires réfléchis. Le Bureau doit les entendre et c'est bien là son intention. Cependant, le Directeur général a tenu à évoquer la question importante de la demande des services du Bureau. Chaque jour, partout dans le monde, le Bureau est obligé de dire non aux mandants qu'il doit servir. Il ne s'agit pas de compter le nombre de fois que cela se produit, mais de reconnaître que cela fait désormais partie de la réalité et du travail quotidiens, et qu'il faut chercher des solutions. En même temps, le Directeur général comprend les contraintes financières auxquelles font face les gouvernements. C'est pourquoi il s'est félicité de la mention faite par les Etats-Unis de la nécessité de trouver une approche créative. Il conviendrait de mettre à profit le créneau ouvert par le soutien international sans précédent à l'Agenda du travail décent. Le Directeur général a lancé un appel en faveur d'une réflexion ouverte sur les moyens dont dispose l'OIT pour saisir les occasions qui s'offrent à elle, compte tenu des contraintes qui pèsent sur les pays Membres. Il a invité les membres de la commission à envisager des possibilités nouvelles, telles que des contributions volontaires au budget ordinaire. Ce type de contributions permettrait de répondre à des besoins fondamentaux, à la lumière des demandes présentées au Bureau, et aussi de participer activement à la réforme du système des Nations Unies.
81. *La commission recommande au Conseil d'administration de demander au Directeur général de tenir compte, lors de l'élaboration des Propositions de programme et de budget pour 2008-09 qui seront soumises au Conseil à sa session de mars 2007, des vues exprimées par les membres de la commission au cours de la discussion de ce point de l'ordre du jour.*

Evaluations

(Deuxième question à l'ordre du jour)

a) Rapport d'évaluation annuel 2005

82. La commission était saisie d'un document³ comportant un rapport d'évaluation annuel.
83. M. Barde, s'exprimant au nom des employeurs, a estimé, à la lecture du rapport d'évaluation annuel, qu'il conviendrait de reconsidérer les tâches de chaque commission du Conseil d'administration. Ainsi, la question liée à l'emploi qui figure dans l'évaluation thématique devrait plutôt être débattue dans la Commission de l'emploi et de la politique sociale, et les futures évaluations concernant les normes et l'Agenda global pour l'emploi devraient être renvoyées respectivement aux commissions LILS et ESP. Cependant, l'orateur a félicité le Bureau d'avoir mis en place un système d'évaluation avec peu de

³ Document GB.297/PFA/2/1.

moyens. Les employeurs appuient la première partie du point pour décision. Concernant l'indépendance des évaluations, le choix des évaluateurs ne doit pas incomber aux personnes qui sont évaluées. En outre, le Bureau doit former les évaluateurs au tripartisme. Les employeurs souhaitent que soit précisée la place des évaluateurs dans le processus de décision, afin qu'ils ne se substituent pas au Conseil d'administration, qui définit les politiques et objectifs de l'Organisation. Les évaluateurs sont chargés de faire des recommandations qui s'inscrivent dans les décisions du Conseil d'administration. Enfin, il faut préciser la place des mandants dans le processus d'évaluation, et veiller à ce que toute évaluation comporte des discussions avec les bénéficiaires. Sur le plan technique, a-t-on discuté avec les donateurs du fait que tout projet supérieur à 500 000 dollars E.-U. comportera une ligne pour son évaluation? Les employeurs ont souhaité que l'an prochain l'évaluation annuelle soit plus complète, fasse état des problèmes et aussi des solutions. Ils ont soutenu l'ensemble du point appelant une décision en soulignant que toute évaluation future doit tenir compte des décisions et commentaires du Conseil d'administration, ainsi que des leçons tirées de l'expérience.

- 84.** M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a indiqué à propos de l'évaluation relative aux Philippines que la question de la compétence de la commission PFA, par rapport à la Commission de la coopération technique, a été posée. L'orateur a rappelé que la commission PFA est chargée de la gestion des fonds budgétaires et extrabudgétaires mais que son rôle n'est pas seulement comptable et qu'elle doit participer aux choix politiques. Il ne voit cependant aucun inconvénient à ce que la Commission de la coopération technique soit saisie des mêmes documents que la PFA mais souligne que deux discussions risquent de déboucher sur des conclusions nuancées.
- 85.** A propos du rapport d'évaluation annuel, l'intervenant juge le tableau présenté impressionnant et qualifie les enseignements tirés par le Bureau et les mesures de suivi de très importants. S'agissant de la participation des mandants à la planification de l'évaluation et aux rapports d'évaluation, il a demandé des informations et des exemples précis. Le travail réalisé par DIALOGUE est très intéressant et les travailleurs aimeraient savoir dans quelle mesure ACTRAV et ACT/EMP ont été associés. De même, ils souhaiteraient connaître les conclusions des études sur le rôle de la négociation collective et le nombre de PPTD qui ont été définis et le niveau de l'engagement des organisations de travailleurs. L'orateur s'est félicité des efforts des donateurs mais a regretté que les programmes de lutte contre le travail des enfants occupent une place disproportionnée par rapport aux projets portant sur d'autres normes fondamentales. A propos des évaluations indépendantes de projets de coopération technique effectuées en 2005, il est inquiétant que dix rapports sur 16 seulement aient défini le rôle précis des mandants dans l'élaboration du projet et de sa stratégie.
- 86.** Enfin, les travailleurs se sont félicités de l'intention du Bureau d'évaluer la stratégie adoptée par le BIT pour améliorer l'impact des normes et la stratégie indépendante de l'Agenda global pour l'emploi dans le cadre des PPTD, et ils appuient le point appelant une décision.
- 87.** Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, prenant la parole au nom du groupe des PIEM, s'est félicité de la qualité du rapport sur la mise en œuvre par le Bureau de sa politique d'évaluation. Faisant référence aux déclarations faites antérieurement par le groupe devant la commission, il a reconfirmé l'importance d'approches indépendantes de l'évaluation et a mis l'accent sur le rôle de cette évaluation en tant que pilier sur lequel repose la gestion axée sur les résultats. Selon lui, les changements introduits dans les méthodes d'évaluation du Bureau contribuent déjà à l'amélioration de la transparence, de l'efficacité et de l'apprentissage institutionnel.

- 88.** L'orateur a invité instamment le Bureau à agir rapidement pour remédier à certaines faiblesses, en particulier en améliorant les méthodologies d'évaluation, en coordonnant les activités d'évaluation avec d'autres institutions et en mesurant régulièrement les contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que les stratégies de réduction de la pauvreté grâce à une évaluation des projets. Faisant observer que les possibilités pour le Bureau de réduire les coûts sont dans une large mesure épuisées, il a posé la question de savoir si une évaluation détaillée du coût et de l'utilité pourrait servir de base pour hiérarchiser les initiatives actuelles et nouvelles. En ce qui concerne l'établissement des futurs rapports, l'intervenant a demandé que les enseignements tirés et les informations sur le suivi y soient régulièrement traités et que le prochain rapport fasse état des indicateurs de performance et des cibles. Enfin, il a prié le Directeur général d'affecter de nouvelles ressources à l'unité d'évaluation, vu que celles qui sont actuellement allouées sont trop faibles pour une organisation aussi importante que l'OIT. Le groupe des PIEM a aussi proposé un point appelant une décision plus proactive en remplacement de celui qui est énoncé dans le document du Bureau, se lisant comme suit: «La commission souhaite inviter le Conseil d'administration à prendre note des progrès satisfaisants qui ont été réalisés à ce jour concernant la mise en œuvre de la nouvelle politique d'évaluation et à prier instamment le Bureau d'appliquer des mesures visant à renforcer davantage sa capacité d'évaluation et à l'utiliser de manière plus efficace.»
- 89.** Le représentant du groupe des PIEM a indiqué pour conclure qu'il partage l'opinion du groupe des employeurs sur la nécessité d'inclure dans le prochain rapport d'évaluation annuel un plus grand nombre d'enseignements tirés.
- 90.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a accueilli avec satisfaction le rapport d'évaluation annuel 2005. Il a insisté sur l'intérêt des évaluations indépendantes, sur le rôle des partenaires sociaux dans les évaluations et sur la règle qui consiste à réserver, pour les projets dont le budget dépasse 500 000 dollars E.-U., 2 pour cent de leur budget total à la réalisation d'une évaluation indépendante. Il a relevé que le Bureau s'est attaché à remédier à plusieurs insuffisances mais qu'il devrait à l'avenir chercher à donner suite à l'ensemble des recommandations. Enfin, l'intervenant a indiqué que le groupe de l'Afrique souscrit aux domaines d'action prioritaires définis au paragraphe 89, aux quatre évaluations importantes prévues pour 2007 et au projet de faire appel à des évaluateurs nationaux et internationaux. Il a conclu en approuvant le point appelant une décision.
- 91.** Le représentant du gouvernement de l'Espagne a fait sienne l'intervention du représentant du groupe des PIEM et a demandé de plus amples informations sur le groupe de travail interne dans le domaine de l'administration du travail mentionné au paragraphe 26 et sur le rôle qui lui est assigné concernant les services à rendre aux mandants en relation avec l'inspection du travail. Il a également appuyé le point appelant une décision.
- 92.** Le représentant du gouvernement de la Chine, prenant la parole au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, a exprimé son adhésion à la politique du BIT en matière d'évaluation et de gestion axée sur les résultats. Il a insisté sur l'importance qu'il y a à associer les mandants à la conception des projets et sur la nécessité de les former à la conception, au suivi et à l'évaluation. Le groupe de l'Asie et du Pacifique approuve également la mise au point d'une base de données sur l'évaluation particulièrement axée sur les enseignements tirés et les mesures de suivi. Enfin, l'intervenant a invité le Bureau à renforcer ses réseaux au sein du système des Nations Unies, à recourir davantage à l'autoévaluation et à donner suite aux enseignements tirés des évaluations.
- 93.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a félicité le Bureau pour le document. Il a insisté sur l'importance de l'évaluation qui est une composante essentielle de la gestion axée sur les résultats. Il a recommandé de maintenir le caractère indépendant

de l'évaluation et a jugé nécessaire de centrer l'attention sur les problèmes spécifiques. L'orateur a noté un manque de planification quant au suivi des enseignements tirés et s'est associé à l'appel lancé par le groupe des PIEM en faveur de décisions liées à l'évaluation qui soient plus proactives. Il a aussi préconisé des indicateurs de performance plus solides dans les projets et programmes.

94. Le représentant du gouvernement de la Hongrie s'est félicité du rapport et a dit partager l'opinion du groupe des PIEM selon laquelle l'évaluation est un instrument fondamental pour atteindre les objectifs de la gestion axée sur les résultats. Il a demandé des informations plus détaillées au sujet des tâches confiées au Comité consultatif sur l'évaluation et sur la répartition du travail entre ce comité et les membres de la commission PFA.
95. Le représentant du gouvernement du Mexique a appuyé le point appelant une décision et s'est félicité des progrès accomplis pour mettre en place la politique d'évaluation ainsi que des mesures prises pour renforcer les évaluations au BIT, comme il est résumé au tableau 1 du rapport.
96. M. Paraiso, prenant la parole au nom du Bureau, a répondu aux diverses questions et problèmes soulevés par les représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements. Il a souligné que les évaluations supposent un dialogue suivi et permanent au sein du Bureau et avec les mandants, et a indiqué que le rapport d'évaluation annuel, qui décrit les progrès et définit les problèmes, est également conçu à cet effet. Reconnaissant que des problèmes subsistent, l'intervenant a expliqué que le rapport expose plusieurs domaines clés dans lesquels le Bureau estime que des progrès rapides peuvent être réalisés, y compris une participation plus systématique des mandants au processus d'évaluation. Il a précisé que le BIT procède à des évaluations indépendantes selon les critères spécifiques approuvés par l'ONU et l'OCDE, qui ont été présentés au Conseil d'administration dans le document sur la politique d'évaluation adopté en novembre 2005.
97. Devant les préoccupations du groupe des employeurs concernant l'utilisation d'évaluateurs externes connaissant mal le tripartisme, M. Paraiso a indiqué qu'une mention régulière et explicite du contexte tripartite de l'OIT sera faite dans les termes du mandat des évaluations. Sur la question de savoir pourquoi l'évaluation des stratégies devra être débattue à la PFA, il a mis l'accent sur leur lien direct avec les discussions sur les crédits budgétaires et avec l'établissement de rapports sur le suivi approprié. L'intervenant a souligné que, les évaluations thématiques n'ayant pas directement trait au processus du programme et budget, elles sont examinées par des commissions telles que l'ESP qui possèdent des compétences plus techniques et peuvent donc analyser au niveau technique les enseignements tirés et les moyens de les inscrire dans la planification future des programmes. M. Paraiso a fait observer en outre que la capacité des mandants dans ce domaine sera renforcée pour assurer une approche et une compréhension communes des concepts de la gestion axée sur les résultats (GAR). Pour répondre aux questions relatives au Comité consultatif sur l'évaluation, l'intervenant a indiqué que le Directeur général souhaite que ce comité fasse office de forum afin que les secteurs techniques se joignent à l'Unité d'évaluation pour analyser les problèmes d'évaluation et assurer le suivi des recommandations y relatives. Le Bureau fournira des informations plus détaillées sur ce comité dans le prochain rapport. M. Paraiso a aussi noté que la communauté des donateurs a été consultée sur la nécessité d'allouer une partie du budget des projets (2 pour cent du total) à la réalisation d'une évaluation indépendante, et qu'il s'agit là d'une pratique utilisée de longue date.
98. En réponse aux questions concernant la participation des mandants tripartites au processus d'évaluation, M. Paraiso a déclaré que les mandants sont effectivement associés à l'évaluation des projets de coopération technique. Il a aussi indiqué que ACT/EMP et

ACTRAV sont consultés pour l'évaluation du programme DIALOGUE et pour le suivi que le Bureau prévoit d'assurer. L'orateur a indiqué pour conclure que le Bureau a pris note de tous les points soulevés et qu'ils seront très utiles pour améliorer la qualité des prochains rapports.

99. M. Blondel a insisté de nouveau sur l'importance d'une implication des mandants. Il a indiqué que les travailleurs appuient le point appelant une décision tel que modifié par le groupe des PIEM.
100. M. Barde, s'exprimant au nom des employeurs, a dit qu'il soutient l'amendement du groupe des PIEM, dont il faudra déterminer le libellé avec précision.
101. *La commission invite le Conseil d'administration à prendre note des progrès satisfaisants qui ont été réalisés à ce jour pour mettre en œuvre la nouvelle politique d'évaluation et à prier instamment le Bureau d'appliquer des mesures pour renforcer davantage sa capacité d'évaluation et l'utiliser de manière plus efficace, et pour tirer des enseignements des évaluations.*

b) Evaluation indépendante de la stratégie d'investissement à forte intensité d'emploi de l'OIT

102. La commission était saisie d'un document ⁴ sur une évaluation indépendante de la stratégie d'investissement à forte intensité d'emploi de l'OIT.
103. M. Blondel, au nom des membres travailleurs, revenant sur la définition de la stratégie d'investissement à forte intensité d'emploi (SIIE), a rappelé que celle-ci devrait contribuer de manière significative à la réalisation de l'Agenda du travail décent. Les travailleurs demandent où en est cette mission dans le contexte actuel; ils soulignent que cette stratégie aurait pu jouer un rôle important dans les PPTD et constituer des outils intéressants de développement de la coopération entre organisations de travailleurs et organisations d'employeurs.
104. L'évaluation évoque les nombreux succès rencontrés mais ne donne pas d'informations précises sur les résultats concrets obtenus alors que 50 millions de dollars E.-U. ont été investis dans ces projets. Alors que l'évaluation souligne les faiblesses de l'appui administratif pour promouvoir les partenariats et la collaboration extérieure aux fins de la SIIE, il faudrait examiner le rôle des structures régionales de l'OIT et leur action pour ancrer les PPDT dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les stratégies de réduction de la pauvreté. Il est essentiel que l'OIT ait un impact sur les stratégies et les plans de développement à l'échelle nationale.
105. L'orateur a regretté que le document n'aborde pas la question des normes internationales du travail dans le cadre des activités liées à la SIIE, dans le contexte notamment de la coopération future entre l'OIT et le PNUAD. Il est également inquiétant que les mandants de l'OIT ne figurent pas parmi les partenaires habituels du programme alors qu'à l'origine celui-ci insiste sur le fait que le consensus autour de l'approche de la création d'emplois décents suppose le soutien des organisations d'employeurs et de travailleurs dans le processus contractuel. Les travailleurs réfutent l'affirmation selon laquelle le programme, par sa nature, se prête davantage à la participation d'autres partenaires.

⁴ Document GB.297/PFA/2/2.

- 106.** Enfin, les travailleurs soutiennent globalement l'orientation générale de la dernière partie de l'évaluation; ils insistent sur la nécessité de travailler sur la durée des projets, avec le soutien des investisseurs, d'examiner les effets multiplicateurs sur l'économie locale et de recenser les possibilités de créer des coopératives ou de renforcer celles qui existent dans le contexte des SIIE. Ils soulignent que les normes internationales du travail sont une responsabilité partagée des travailleurs, des employeurs et des gouvernements et qu'il ne faut pas surestimer le rôle des ONG au détriment de celui des partenaires sociaux.
- 107.** A ce propos, M. Blondel a transmis au secrétariat une proposition écrite précisant que les organisations syndicales doivent être impliquées dans la mise en route des points suivants:
- 1) aider à identifier des projets appropriés pour les SIIE en prenant en considération:
 - l'impact des programmes face aux besoins de la population;
 - l'impact sur l'emploi;
 - 2) travailler sur le soutien et sur la durabilité des projets (par exemple, les liens d'investisseurs copartenaires);
 - 3) examiner et renforcer les impacts multiplicateurs sur l'économie locale et la création d'autres emplois;
 - 4) identifier des opportunités pour créer ou renforcer les coopératives dans le contexte des SIIE.
- 108.** M. Barde, s'exprimant au nom des employeurs, a remercié l'équipe des évaluateurs de son rapport complet, mais il a regretté que les mandants ne semblent pas avoir été consultés, car cette omission fausse l'évaluation. Il se demande si les problèmes liés à la position prise par le Bureau sont le fait d'autres institutions, d'autres départements, ou d'un manque de coordination avec les bureaux régionaux, ou encore si le produit n'est pas obsolète dans le monde actuel. Des solutions devront être trouvées. Selon le rapport, la diminution des crédits et la timidité de la participation des mandants expliqueraient en partie la faiblesse du programme. Peut-être ce dernier ne répond-il pas vraiment aux attentes des mandants. Le Bureau doit adapter les programmes qu'il propose aux mandants, et non pas aux consultants. A cet égard, les priorités des employeurs ont déjà été discutées à la commission ESP. Le Bureau doit renforcer les programmes favorisant la création d'emplois et le développement des entreprises, qui devraient être les principales priorités du BIT.
- 109.** La représentante du gouvernement du Nigéria a indiqué qu'elle se félicite des travaux techniques exécutés dans le cadre de cette stratégie et elle en a souligné l'efficacité potentielle pour influencer sur la politique des investissements publics et privés. Selon elle, une plus grande attention doit être accordée au niveau politique et il est nécessaire de s'employer à résoudre les difficultés évoquées au paragraphe 22 de l'évaluation. L'intervenante a encouragé le Bureau à prendre des mesures pour donner suite aux recommandations du rapport et elle a approuvé le point appelant une décision.
- 110.** Le représentant du gouvernement du Kenya, relevant les bonnes méthodologies utilisées dans l'évaluation, a mis l'accent sur l'énorme potentiel de croissance de l'emploi dans les zones rurales que peut offrir l'approche de l'OIT en matière d'investissement à forte intensité d'emploi. Il s'est félicité des recommandations tendant à accorder une plus grande importance au niveau politique et aux partenariats avec l'ONU et les institutions financières internationales (IFI), mais il a appelé l'attention sur la nécessité d'associer de façon concrète les partenaires sociaux à la stratégie. Il a également souhaité qu'une plus

grande attention soit portée au suivi des résultats et au contrôle du respect des conditions d'emploi appropriées de la main-d'œuvre.

- 111.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a indiqué qu'elle souscrit sans réserve aux stratégies à forte intensité d'emploi, mais elle a averti que ces techniques ne constituent pas une solution universelle. Elle a relevé la conclusion de l'évaluation selon laquelle, malgré le fait que la stratégie est un succès sur le plan technique, elle semble difficile à mettre en place dans certains cas. Elle a également observé l'absence d'une estimation du nombre d'emplois productifs créés. Le rapport semble montrer la difficulté à configurer les différents niveaux de résultats, ce qui donne à penser qu'il existe un décalage entre les objectifs stratégiques de l'OIT et les réalités au niveau national. L'oratrice a prié le Bureau de donner plus de précisions sur cette question.
- 112.** Le représentant du Directeur général (M. Salazar-Xirinachs, directeur exécutif du Secteur de l'emploi) s'est félicité de l'évaluation, relevant que le programme d'investissement à forte intensité d'emploi se trouve à la croisée des chemins: en effet, un appui plus important est nécessaire pour faire face à un programme extrabudgétaire de plus de 80 millions de dollars E.-U., avec de bonnes perspectives de croissance au niveau national vu le regain d'intérêt pour ces approches. L'orateur a réaffirmé que le Bureau reconnaît la nécessité d'intégrer ces travaux dans les cadres PNUAD et DSRP, de centrer davantage l'attention sur les moyens d'influer sur les décisions ayant trait aux finances publiques et de faire passer à la phase suivante les interventions qui sont actuellement à la phase pilote. Il a fait part de son intention de chercher les moyens de travailler plus efficacement avec les partenaires sociaux pour tirer parti de leurs capacités de contribuer à développer les programmes. L'orateur a souligné que les gouvernements et les banques internationales de développement portent une attention renouvelée aux programmes d'investissement à forte intensité d'emploi et il a réaffirmé l'intention du Bureau de renforcer les partenariats et les activités aux niveaux régional et mondial. Il a souligné le portefeuille de plus en plus important du programme, qui représente aujourd'hui 80 millions de dollars E.-U. au total, dont 60 millions pour l'Afrique, 19 millions pour l'Asie et 1,5 million pour les Amériques. L'intervenant a également mis l'accent sur les avantages que pourrait comporter une collaboration plus étroite avec les gouvernements et les partenaires sociaux et a évoqué les efforts actuellement entrepris dans ce sens. Il a rappelé à la commission que la mise en œuvre de ce programme en expansion est assurée par une équipe restreinte et il a demandé un appui extrabudgétaire supplémentaire.
- 113.** M. Tessem, chef du Service des investissements à forte intensité d'emploi, a donné un aperçu du nombre d'emplois créés grâce aux méthodes d'investissements à forte intensité d'emploi à partir de quelques exemples: l'appui direct accordé au Guatemala (35 000 personnes ont bénéficié de projets de redressement à la suite d'un ouragan), une analyse comparative par secteur au Lesotho (8 000 emplois à plein temps, soit 20 pour cent de l'emploi national total dans le secteur formel) et en Ouganda (on a constaté que des méthodes à forte intensité d'emploi fournissent trois fois plus d'emplois dans les zones d'intervention) et les apports techniques à l'Afrique du Sud pour le renforcement de leur programme de travaux publics à fort coefficient de main-d'œuvre (qui devrait créer un million d'emplois). L'orateur a également mis en lumière les activités actuellement entreprises pour mettre au point des méthodes opérationnelles permettant d'évaluer l'impact sur l'emploi de diverses interventions, l'intention étant d'en utiliser les résultats pour donner des conseils aux gouvernements. Enfin, il a fourni des précisions sur la collaboration récente ou actuelle avec les partenaires sociaux pour étudier les normes du travail et pour mettre au point des programmes d'action en vue de travailler avec eux. Cette collaboration a consisté notamment à travailler au niveau global avec SECTOR dans le cadre du Programme d'action intégré dans le secteur de la construction et à organiser des activités de formation avec le Centre international de formation de Turin afin de montrer aux travailleurs et aux employeurs comment l'emploi et les questions sociales peuvent être

abordés sous l'angle des investissements. Aux niveaux sous-régional et national, des ateliers tripartites ont servi à élaborer des programmes d'action avec les partenaires sociaux dans un certain nombre de pays.

- 114.** M. Blondel a remercié le Bureau de ses explications. Les travailleurs insistent sur l'importance de la collaboration avec d'autres institutions internationales, et notamment l'OCDE. Ils soulignent également la nécessité d'une consultation des travailleurs à tous les niveaux et, devant le décalage entre les déclarations du Bureau et le sentiment d'absence d'implication qui prévaut chez les travailleurs, invitent ACTRAV à procéder au travail d'ajustement requis. L'orateur a enfin indiqué que les travailleurs appuient le point appelant une décision, sous réserve que l'on tienne compte de leurs observations.
- 115.** *La commission recommande au Conseil d'administration d'approuver les domaines d'action prioritaires évoqués dans le document et de prier le Directeur général de prendre en considération les constatations et recommandations de l'évaluation, ainsi que les délibérations de la commission, en vue de financer à hauteur nécessaire les priorités stratégiques énoncées plus haut, y compris au moyen de décisions relatives à la programmation et à la budgétisation.*

**c) Evaluation des programmes par pays:
les Philippines**

- 116.** La commission était saisie du document sur l'évaluation des programmes par pays relatif aux Philippines⁵.
- 117.** M. Barde, s'exprimant au nom des employeurs, s'est demandé quelle est la place des partenaires sociaux dans le processus. Les employeurs estiment qu'en amont les programmes devraient l'objet d'une concertation avec les mandants. C'est en effet aux mandants, et non au Bureau, de définir les priorités. A cet égard, ils souhaitent faire deux propositions: premièrement, tous les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) devraient comprendre une composante favorisant le renforcement des partenaires sociaux; deuxièmement, les spécialistes d'ACTRAV et d'ACT/EMP devraient être davantage impliqués, notamment dans les régions, dans la préparation et l'exécution des PPTD. En conclusion, les employeurs soutiennent et continueront de soutenir les PPTD, mais ils ont rappelé que le BIT dispose d'autres outils en matière d'assistance technique et que toutes les activités ne doivent pas être assujetties à un dialogue tripartite, par exemple, le renforcement des organisations d'employeurs.
- 118.** M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a estimé que le document est très important, car il s'agit de la première évaluation indépendante d'un PPTD, qui lui-même s'inscrit dans un contexte de coopération plus étroite entre le BIT et d'autres partenaires, tel que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et le Plan d'action national tripartite en faveur du travail décent (NPADW). Les travailleurs se félicitent de l'implication de la Commission consultative tripartite du travail décent des Philippines, mais certains problèmes ne sont pas résolus. Les liens de complémentarité entre les différents cadres de programmation, et les responsabilités du Bureau à l'égard du cadre de programmation de l'OIT de l'Agenda commun tripartite national et du PNUAD restent ambigus. Le Bureau n'a pas su fournir un conseil et un soutien cohérents concernant les processus de planification des Nations Unies et des mandants. Selon le document (paragr. 15), il semble que les mandants ne soient pas pleinement engagés. On peut donc se demander si, en dépit de tous ses aspects positifs, le PPTD a véritablement

⁵ Document GB.297/PFA/2/3.

répondu aux attentes des travailleurs. Envers qui le Bureau est-il responsable? Comment les mandants participeront-ils au processus du PNUAD? L'OIT doit établir un lien entre le travail décent et les points de vue des partenaires sociaux dans le cadre plus large du système des Nations Unies et dans celui du développement national. Jusqu'ici, la collaboration opérationnelle entre les mandants de l'Organisation et les réseaux de partenaires du système des Nations Unies est difficile à percevoir. Quant au financement, il semble que les priorités identifiées par le bureau sous-régional sont largement déterminées par les choix des donateurs. Les travailleurs appuient l'avis des évaluateurs exprimé au paragraphe 49, et quant au point pour décision ils en décideront à l'issue du débat.

119. Le représentant du gouvernement de la Chine, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, a reconnu les difficultés liées au fait de procéder à un nouveau type d'évaluation en vue d'apprécier un corpus inédit de procédures et de stratégies. Il a encouragé le Bureau à tirer parti des enseignements tirés de l'évaluation effectuée aux Philippines pour adopter des mesures de suivi et pour mener des évaluations du même type dans d'autres pays de la région.
120. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a pris note de la recommandation de l'évaluation préconisant un renforcement des capacités des membres du personnel en ce qui concerne la gestion axée sur les résultats et la responsabilité et a invité le Bureau à adopter les mesures nécessaires pour donner effet à cette recommandation. Elle a également attiré l'attention sur la nécessité d'intégrer divers niveaux d'indicateurs de performance. Enfin, elle a demandé au Bureau d'adopter une terminologie plus homogène pour la programmation par pays.
121. Le représentant du Directeur général (M. Ng Gek-Boo, directeur du bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique) a expliqué que les PPTD constituent un outil précieux pour relier le système des Nations Unies, d'une part, et la gestion axée sur les résultats, d'autre part. Il a affirmé que le Bureau devrait se préoccuper du partenariat social et a souligné l'importance d'une pleine participation des spécialistes des travailleurs et des employeurs à la préparation des programmes par pays de promotion du travail décent. Il a assuré à la commission qu'ils sont déjà pleinement associés à la fixation des priorités au niveau des pays et à l'élaboration des PPTD.
122. M. Ng a souligné la nécessité d'instaurer le degré approprié de participation des mandants nationaux et rappelé que, en raison du caractère limité des ressources, il faut choisir entre diverses priorités. Il a indiqué qu'en Asie les mandants ont finalement adopté le terme «programme par pays de promotion du travail décent». Il a souligné l'importance du renforcement des capacités dans le domaine de la gestion axée sur les résultats, tant pour les mandants que pour le personnel du BIT. Enfin, il a insisté sur la nécessité d'assurer la viabilité à long terme des PPTD, faisant remarquer à cet égard que l'appropriation des programmes par les pays et leur engagement en faveur du travail décent sont essentiels.
123. M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a dit qu'il aurait souhaité qu'une expérience de cette nature suscite une participation plus intense au débat de la part des gouvernements, notamment ceux de la région concernée. Les travailleurs ont appuyé le point appelant une décision.
124. ***La commission recommande au Conseil d'administration de prier le Directeur général de prendre en considération les conclusions et recommandations de l'évaluation, ainsi que les délibérations de la commission, en vue de poursuivre le soutien apporté aux Philippines par l'intermédiaire du programme par pays de promotion du travail décent de l'OIT.***

Rapport du Sous-comité du bâtiment (Troisième question à l'ordre du jour)

- 125.** La commission était saisie d'un document⁶ contenant le rapport du Sous-comité du bâtiment.
- 126.** M. Paixão Pardo, président du Sous-comité du bâtiment, a expliqué que des discussions approfondies ont eu lieu au cours de la réunion concernant l'étude indépendante relative au plan de rénovation du siège. Le sous-comité a décidé de recommander que 7,7 millions de francs suisses soient mis de côté pour les travaux urgents détaillés en phase I de la rénovation. Le sous-comité a demandé davantage d'informations afin de faire une éventuelle recommandation au sujet des propositions supplémentaires suggérées par le Bureau. En conséquence, un document a été demandé pour mars 2007.
- 127.** M. Ahmed (vice-président travailleur du Sous-comité du bâtiment) s'est réjoui que les locaux du bureau de Dar es-Salaam aient été achevés dans les limites du budget fixé, même s'ils l'ont été avec un léger retard. En ce qui concerne les travaux approuvés précédemment pour le bâtiment du siège, des contrats ont déjà été signés et ces travaux devraient commencer en 2007. Les membres ont exprimé l'espoir que ces travaux seront terminés rapidement car ces réparations sont urgentes. Les fauteuils de la salle II sont en piteux état et il faut espérer que le Bureau les remplacera. Le troisième document porte sur les résultats d'une étude indépendante concernant les rénovations nécessaires au bâtiment du siège. Selon ce rapport, les coûts estimatifs se chiffrent à 119,5 millions de francs suisses. Les membres du sous-comité ont recommandé que l'on envisage pour le moment d'allouer 7,7 millions de francs suisses aux réparations urgentes. Les estimations précédentes faites par le Bureau se chiffraient à environ 70 millions de francs suisses, et l'estimation est maintenant de 119,5 millions de francs suisses. Le Bureau a suggéré de mettre en vente deux terrains pour aider à financer les rénovations et de résilier le bail d'un troisième terrain. Les recettes qui seraient tirées de la vente des terrains sont estimées à 35-45 millions de francs suisses. Le Bureau a recommandé que le solde du coût des rénovations soit financé par divers moyens, y compris des contributions volontaires des Etats Membres, ou par un prêt. Le gouvernement suisse a fait savoir qu'il ne consentirait pas de prêt sans intérêts pour des rénovations. Les membres estiment que le document a été distribué trop tard et qu'il ne contient pas d'informations suffisantes pour leur permettre de bien étudier les propositions. Le sous-comité a demandé au Bureau de fournir des informations complémentaires en mars 2007.
- 128.** En ce qui concerne l'amiante, le Bureau a reçu un rapport d'experts indiquant que l'amiante n'est pas un problème pour le bâtiment du siège. Le groupe des travailleurs a recommandé que la présence d'amiante fasse l'objet d'un contrôle régulier, afin de protéger la santé du personnel, et que le personnel et le Conseil d'administration soient tenus informés de la situation. Enfin, le sous-comité a examiné un rapport qui fournit une vue d'ensemble des locaux de l'OIT dans le monde. Les effectifs de personnel technique s'accroissent et de toute évidence on a besoin de davantage de bureaux.
- 129.** M. Traore, au nom des membres employeurs, a approuvé le rapport et soutenu le point appelant une décision.
- 130.** M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a rappelé que le Bureau a proposé d'engager quelque 119 millions de francs suisses pour la rénovation des locaux; si cette rénovation suit des principes écologiques, le montant sera majoré. A partir de ces constatations, les travailleurs ont demandé s'il ne serait pas plus judicieux d'envisager une

⁶ Document GB.297/PFA/3.

construction nouvelle. En attendant une nouvelle discussion au mois de mars 2007, ils soutiennent les rénovations urgentes pour un montant de 7,7 millions de francs suisses comme indiqué dans le point appelant une décision. Par ailleurs, l'intervenant s'est félicité du document GB.297/PFA/BS/4, qui fournit une présentation globale très intéressante de la situation du BIT en matière de locaux.

- 131.** Le représentant du gouvernement du Kenya, s'exprimant au nom du Groupe de l'Afrique, s'est félicité des efforts faits par le Bureau pour assurer l'entretien du bâtiment du siège et des bureaux sur le terrain et pour améliorer la sécurité. Il a noté avec satisfaction que le bureau de l'OIT à Dar es-Salaam est achevé et est maintenant occupé. Les réparations urgentes au bâtiment du siège approuvées précédemment par le Conseil d'administration en 2005 devraient être effectuées dès que possible. Faisant référence au paragraphe 29 du rapport, l'intervenant a déclaré que le groupe de l'Afrique est peu favorable à la vente de terrains ou à la résiliation du bail d'un autre terrain, étant donné que le produit de la vente de ces terrains ne suffirait pas à couvrir le coût estimé des rénovations.
- 132.** Le représentant du gouvernement du Japon a demandé que des amendements soient apportés aux paragraphes 26 et 27 du rapport. La dernière phrase du paragraphe 26 devrait se lire comme suit : «Le GASPAC approuve le premier alinéa du paragraphe 35, mais n'est pas en mesure d'appuyer les autres points appelant une décision aux paragraphes 35 et 36, faute d'avoir eu le temps d'étudier le document et parce qu'il faudrait disposer de plus amples d'informations.» Au paragraphe 27, les deux dernières phrases devraient se lire comme suit : «Pour conclure, l'orateur a fait remarquer aux membres du sous-comité que le financement des travaux d'entretien et de rénovation est une question que l'on aurait dû étudier depuis longtemps et qu'il faut donc maintenant régler de manière proactive afin d'éviter des situations difficiles à l'avenir. S'exprimant en sa qualité de représentant du gouvernement du Japon, il a instamment demandé au Bureau de ne ménager aucun effort pour maintenir à un niveau aussi bas que possible les coûts afférents aux réparations urgentes.»
- 133.** *La Commission du programme, du budget et de l'administration recommande au Conseil d'administration d'autoriser que, sur le coût de la phase I de la rénovation du bâtiment du siège, 7,7 millions de francs suisses soient portés au débit du Fonds pour le bâtiment et le logement; et de demander au Bureau de soumettre au sous-comité, à sa 298^e session (mars 2007), une analyse plus détaillée des options de financement.*

Rapport du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication

(Quatrième question l'ordre du jour)

- 134.** La commission était saisie du rapport du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication ⁷.
- 135.** M. Thom, président du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication a expliqué que le sous-comité a examiné trois documents portant respectivement sur: la stratégie en matière de technologies de l'information (2007-2009), le Système intégré d'information sur les ressources (IRIS), et le Système de gestion électronique des documents (EDMS). La stratégie en matière de technologies de l'information a donné lieu à un échange d'idées très utile, qui s'est centré sur l'importance

⁷ Document GB.297/PFA/4.

de la consultation des utilisateurs, les coûts estimatifs de la stratégie, les liens entre cette stratégie et d'autres stratégies du Bureau, et les avantages escomptés pour l'Organisation. Tous les membres du sous-comité ont demandé qu'une réunion soit prévue pour mars 2007. Ils ont examiné les questions concernant la mise en service d'IRIS sur le terrain, la formation et le soutien, l'importance de l'évaluation des gains d'efficacité, la soustraction et la nécessité pour l'OIT d'accroître ses compétences internes en technologies de l'information et, enfin, les avantages engendrés par IRIS à ce jour. Le projet EDMS aura un impact important sur le personnel et l'orateur a demandé que le sous-comité reçoive des informations actualisées sur son application.

- 136.** M. Nakajima (vice-président travailleur du sous-comité) a noté que la réunion a été fructueuse et que plusieurs demandes d'informations complémentaires ont été présentées au Bureau. Il a demandé que le sous-comité se réunisse en mars 2007.
- 137.** M. Blondel a souscrit à la proposition faite par le vice-président du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication, à savoir qu'une réunion soit organisée au mois de mars 2007. Toutefois, cela ne veut pas dire que le sous-comité doive se réunir à chaque session du Conseil d'administration.
- 138.** M. Traore, au nom des membres employeurs, a félicité le sous-comité de son rapport et appuyé la proposition tendant à convoquer une réunion du sous-comité au mois de mars 2007. Toutefois, cela ne veut pas dire que le sous-comité doive se réunir à chaque session du Conseil d'administration.
- 139.** La représentante du Directeur général (M^{me} O'Donovan, directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration) a dit que la possibilité de tenir une telle réunion devrait être discutée avec le bureau de la commission car la session de mars 2007 du Conseil d'administration sera prise pour l'essentiel par la discussion des Propositions de programme et de budget pour 2008-09.

Programme et budget pour 2006-07

Compte du budget ordinaire et Fonds de roulement

(Cinquième question à l'ordre du jour)

- 140.** La commission était saisie de deux documents⁸ contenant des informations sur le compte du budget ordinaire pour 2006-07 et la situation du Fonds de roulement au 30 septembre 2006.
- 141.** Le représentant du Directeur général (M. Johnson, Trésorier et contrôleur des finances) a indiqué que, depuis le 31 octobre 2006, les contributions suivantes ont été reçues:

	2006	Arriérés	Total en francs suisses
Kenya	1 814	-	1 814
Panama	12 295	-	12 295
Pérou	28 600	722 607	751 207
Costa Rica	-	2 826	2 826
	42 709	725 433	768 142

⁸ Documents GB.297/PFA/5 et GB.297/PFA/5/(Add.).

- 142.** Le montant total des contributions reçues à ce jour est de 362 689 918 francs suisses, dont 246 675 695 francs suisses pour 2006 et 116 014 223 francs suisses d'arriérés. Le solde dû est donc de 183 507 416 francs suisses. Depuis la publication du document, des versements au titre des contributions pour 2007 ont été effectués par les Etats suivants: Afghanistan, Fidji, Kenya, Malte, Mauritanie, République démocratique populaire lao, Suède et Viet Nam.
- 143.** M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a constaté que, si davantage de pays sont désormais à jour dans le paiement de leurs contributions, la masse des recettes est légèrement inférieure à celle de 2005, ce qui ne saurait être sans conséquences. Il a encouragé tous les gouvernements à verser leurs contributions. Il a également demandé de quelle manière, selon le Règlement, on peut envisager de résoudre la question de la République socialiste de Yougoslavie.
- 144.** M. Barde, s'exprimant au nom des employeurs, a remercié et félicité le Bureau, notamment le Trésorier, pour la qualité de sa gestion financière. Les employeurs ont noté avec satisfaction la diminution du nombre des pays ayant perdu leur droit de vote, tout en regrettant le volume des arriérés encore dus. Ils ont encouragé tous les pays à s'acquitter de leurs contributions.
- 145.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, s'est dit préoccupé par le volume des contributions encore impayées et par les conséquences qui pourraient en découler pour la mise en œuvre du programme au cours de la période biennale 2006-07. Il a invité les Etats Membres à acquitter leurs contributions dans les délais requis et a remercié ceux qui ont déjà effectué des versements pour 2007.
- 146.** Le Trésorier et contrôleur des finances a expliqué que, dans des cas comme celui de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie, le Bureau suit les décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies et rend compte ensuite à la commission des décisions prises.

Les normes comptables internationales pour le secteur public

(Sixième question à l'ordre du jour)

- 147.** La commission était saisie d'un document ⁹ concernant l'adoption de normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).
- 148.** M. Barde, s'exprimant au nom des employeurs, a remercié le Bureau de la clarté de sa présentation. Avant de prendre une décision, les employeurs souhaiteraient savoir si le Bureau a le choix ou, si ces normes sont imposées à l'ensemble des institutions du système, quelles seraient les conséquences d'un refus de les adopter, et quels seraient les avantages de cette adoption, compte tenu du fait qu'elle a un coût. Enfin, les employeurs souhaiteraient des éclaircissements sur la fin du paragraphe 5, et ils se demandent quelles seront les conséquences sur le Règlement financier et les Règles de gestion financière.
- 149.** M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a reconnu l'utilité et le potentiel d'un éventuel alignement de la comptabilité de l'OIT sur celle de l'ONU. Cependant, il souhaiterait quelques éclaircissements sur les différences de fond qui existent entre la comptabilité d'exercice et la comptabilité en droits constatés. Le Bureau devrait préciser quels changements majeurs il conviendra d'apporter au Règlement financier et aux Règles

⁹ Document GB.297/PFA/6.

de gestion financière afin d'éclairer la décision des travailleurs. Le coût de cette décision s'avère par ailleurs très élevé, et on peut se demander si la seule volonté de s'aligner sur l'ensemble du système des Nations Unies justifie de telles dépenses, qui exigeront sans doute le recours à des ressources extrabudgétaires. Le tripartisme justifie une méthode de gestion particulière, mais non pas une comptabilité particulière. Les travailleurs feront connaître leur décision à l'issue de la discussion.

- 150.** La représentante du gouvernement du Nigéria s'est dite favorable à ce que l'OIT adopte les normes IPSAS, qui contribueront à une responsabilisation véritable et une bonne gouvernance. A propos du budget de 395 000 dollars, elle souhaitait avoir l'assurance que les 205 000 dollars nécessaires pour l'exercice en cours pourront être prélevés sur la provision pour les dépenses imprévues (partie II) et a demandé des informations sur le solde disponible. Elle s'est déclarée satisfaite de voir que le système IRIS jouera un rôle important dans l'adoption des normes IPSAS par l'Organisation.
- 151.** Le représentant de la Fédération de Russie s'est déclaré en faveur de la mise en œuvre des normes IPSAS, mais souhaitait recevoir confirmation que les estimations des coûts inhérents à leur adoption sont réalistes. Il a demandé pourquoi le budget proposé comporte une provision pour l'engagement d'experts Oracle, alors que le système IRIS satisfait déjà aux exigences de la mise en œuvre des normes IPSAS.
- 152.** Le représentant du gouvernement de l'Australie, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, a souscrit à l'adoption des normes IPSAS, qui s'inscrivent dans l'engagement plus général de l'OIT concernant la réforme de la gestion et du budget. L'adoption des normes IPSAS est cruciale pour établir des normes comptables plus crédibles et plus transparentes pour la présentation de l'information financière de l'OIT. L'intervenant a reconnu les difficultés et les dépenses liées à la mise en œuvre des normes IPSAS mais a loué le travail réalisé par le Bureau à ce jour. L'introduction de réformes gestionnaires aussi importantes à court terme pourrait permettre des économies à plus long terme, grâce à un fonctionnement plus efficace de tous les aspects de l'Organisation.
- 153.** Le représentant du gouvernement du Japon a appuyé la déclaration du groupe de l'Asie et du Pacifique. Il a demandé au Bureau d'utiliser ses normes comptables comme un instrument pour promouvoir l'efficacité et l'efficacités de ses activités. Le représentant du gouvernement du Kenya a lui aussi fait bon accueil à la proposition d'adoption des normes IPSAS et s'est dit favorable à l'allocation des ressources nécessaires à leur mise en œuvre.
- 154.** Le Trésorier et contrôleur des finances a expliqué que le Conseil d'administration du BIT peut choisir une autre solution que l'adoption des normes IPSAS, si la demande en est faite. Le changement proposé a pour objectif principal de fournir à la direction et au Conseil d'administration des informations financières plus complètes et plus transparentes, afin de favoriser une gouvernance efficace. Les états financiers établis selon les normes IPSAS seront conformes aux normes comptables internationales largement reconnues, auxquelles souscrivent pleinement les organismes comptables professionnels. Le processus d'élaboration des normes IPSAS a été soumis à un mécanisme d'examen rigoureux et indépendant; il assurera l'homogénéité des états financiers dans tout le système des Nations Unies et rendra ces derniers cohérents avec ceux d'autres organisations internationales et gouvernements qui ont adopté des normes similaires.
- 155.** L'entrée en vigueur des normes IPSAS n'aura pas lieu avant le 1^{er} janvier 2010. Elle aura pour principale conséquence une comptabilisation plus complète de l'actif et du passif. L'Organisation comptabilise actuellement dans son bilan ses actifs principaux, les terrains et bâtiments, mais pas le matériel de bureau, ni le matériel informatique ou les articles mineurs. Qui plus est, certains éléments de passif ne sont pas comptabilisés. Le plus important, qui apparaît dans les notes, est le plan d'assurance maladie après la cessation de

service, qui s'élevait à 388 millions de dollars à la fin de 2005. Parmi ces éléments du passif non comptabilisés figurent également les engagements au titre des congés, se chiffrant à environ 65 millions de dollars, qui seront eux aussi désormais inscrits au bilan. Concernant les conséquences budgétaires, l'intervenant a fait savoir que les normes IPSAS exigent que tous les éléments de passif soient indiqués mais ne requièrent pas que des financements leur soient attribués. Sur cette question, une décision distincte devra être prise par le Conseil d'administration lorsqu'il examinera les budgets futurs de l'Organisation.

- 156.** Les conséquences que les normes IPSAS auront sur le Règlement financier ne sont pas encore parfaitement claires, vu que de plus amples recherches et une analyse complémentaire concernant ces normes sont nécessaires.
- 157.** En réponse à la demande de la représentante du gouvernement du Nigéria, le Trésorier et contrôleur des finances a déclaré que la partie II du budget pour 2006-07 comporte une provision de 875 000 dollars, dont 436 000 dollars ont été alloués au bureau de liaison à Yangon, au Myanmar, ce qui laisse suffisamment de ressources pour couvrir les coûts estimés de la mise en œuvre des normes IPSAS en 2006-07. La suite d'applications Oracle dont le BIT a fait l'acquisition inclut «Oracle assets», un module qui contrôlera et comptabilisera l'actif immobilisé. Elle contient également un module relatif aux ressources humaines, qui permettra au BIT de comptabiliser les engagements au titre des congés. Cependant, aucun des deux modules n'a été configuré pour le BIT et, pour ce faire, il conviendra de faire appel aux services d'experts externes.
- 158.** M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a demandé des éclaircissements sur les changements que l'adoption des normes IPSAS pourrait éventuellement entraîner pour le Règlement financier et les Règles de gestion financière. Par ailleurs, compte tenu du fait que les incidences financières de la décision à prendre ne seront pas effectives avant 2010, il se demande s'il est vraiment indispensable de prendre cette décision maintenant, et s'il ne vaudrait pas mieux l'ajourner, au moins jusqu'au moment de savoir s'il y aura des modifications au Règlement financier et aux Règles de gestion financière, et en quoi elles consistent.
- 159.** Le Trésorier et contrôleur des finances a expliqué qu'un important volume de travail reste à accomplir avant janvier 2010 pour préparer la mise en œuvre des normes IPSAS, notamment l'analyse de toutes les politiques et pratiques financières de base que l'OIT applique actuellement, le recensement des éléments de passif et leur coût ainsi que la configuration du système afin que ces données, entre autres, puissent y être enregistrées.
- 160.** L'intervenant a ajouté qu'il se peut que le Règlement financier n'ait pas à être modifié. Après avoir procédé à une analyse complète des normes et de leurs conséquences sur les politiques et pratiques financières, le Bureau sera en mesure de présenter un rapport détaillé à une session ultérieure de la commission. Un rapport préliminaire sera présenté en mars 2007.
- 161.** M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a dit que, si des modifications doivent être apportées au Règlement financier, les travailleurs souhaitent que le Bureau fasse une proposition qui pourra être débattue en mars prochain. Par ailleurs, il espère qu'il sera tenu compte, au moment de la discussion du programme et budget, du fait que les charges financières émanant de cette décision commenceront à peser dès à présent. Sous réserve de la prise en compte de ces deux éléments, les travailleurs ont appuyé le point appelant une décision.
- 162.** Le point appelant une décision, tel que modifié, a été approuvé.

163. La commission recommande au Conseil d'administration:

- a) *d'approuver l'adoption par l'OIT des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour l'établissement de ses états financiers, dans le cadre de l'adoption des normes IPSAS par l'ensemble du système des Nations Unies pour la période comptable qui commencera le 1^{er} janvier 2010;*
- b) *d'approuver les coûts additionnels, estimés à 205 000 dollars, afférents à l'application des normes IPSAS en 2006-07, et le financement de ces coûts en premier lieu par la mobilisation de ressources extrabudgétaires supplémentaires ou, à défaut, par des économies sur la partie I du budget ou, à défaut, par prélèvement sur la partie II; et*
- c) *de demander au Bureau de présenter un rapport préliminaire en mars 2007 sur les implications de l'adoption des normes IPSAS pour le Règlement financier.*

Utilisation de l'excédent de 2000-01 (Septième question à l'ordre du jour)

- 164.** La commission est saisie d'un document¹⁰ concernant l'utilisation de l'excédent de 2000-01.
- 165.** M. Barde, s'exprimant au nom des employeurs, a pris acte du document et a souhaité qu'à l'avenir la gestion des futurs excédents budgétaires soit assurée par le Fonds pour le bâtiment et le logement, compte tenu des besoins en la matière.
- 166.** M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, s'est dit satisfait des affectations des excédents. Il a souligné en particulier le travail accompli par ACTRAV dans le cadre du renforcement des capacités des syndicats dans les processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les efforts consentis pour résorber le déficit de travail décent dans l'économie informelle. Il a aussi approuvé le renforcement de la contribution de l'OIT au Pacte mondial et l'affectation de fonds à la réponse aux crises et aux situations d'urgence. Cependant, il s'est inquiété de ce que ni les normes internationales du travail ni le tripartisme et le dialogue social n'ont fait l'objet d'une attention particulière. Les travailleurs ont approuvé les affectations prévues pour la Colombie et souhaité que l'on imprime un caractère tripartite à l'utilisation des ressources.
- 167.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a salué l'allocation de ressources provenant de l'excédent à la région de l'Afrique et les cibles s'y rattachant, vu que ces pays appuient la mise en œuvre de la Déclaration de Ouagadougou et de son plan d'action concernant la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté. L'intervenant a également pris note du programme lancé en Côte d'Ivoire en faveur de l'emploi durable pour les jeunes touchés par le conflit dans ce pays.
- 168.** La représentante du gouvernement du Nigéria a apporté son soutien à la déclaration du groupe de l'Afrique et a dit espérer que les financements attribués contribueront à atteindre les objectifs opérationnels concernant l'emploi en Afrique.

¹⁰ Document GB.297/PFA/7.

**Centre international de formation
de l'OIT, Turin**
(Neuvième question à l'ordre du jour)

**a) Document soumis à la 68^e session
du Conseil du Centre**
(Turin, 2 et 3 novembre 2006)

b) Rapport de la 68^e session du Conseil du Centre

- 169.** La commission était saisie de deux documents ¹¹ sur le Centre international de formation, Turin.
- 170.** M. Blondel, s'exprimant en qualité de porte-parole des travailleurs à la commission PFA mais également en qualité de représentant des travailleurs au Conseil du Centre de Turin, a souligné la nécessité d'une meilleure intégration du Centre avec l'OIT. La discussion sur cette question qui a lieu à Turin doit se poursuivre sur une base régulière au sein de la commission PFA afin de mettre en place des stratégies et des mesures concrètes. Au niveau stratégique, cette intégration suppose un alignement de la formation dispensée au Centre sur les objectifs de l'OIT en matière de travail décent. Au niveau financier, il faut une majoration des fonds alloués par une progression du budget ordinaire de l'OIT, une augmentation de la part du budget de la coopération technique affecté au Centre et une progression des contributions volontaires. Au plan humain, il faudrait définir une politique d'intégration du personnel professionnel du Centre avec le BIT et offrir des possibilités de mobilité réciproque.
- 171.** L'intervenant a insisté également sur le fait que la réforme du système des Nations Unies donne au BIT une excellente opportunité de promouvoir l'Agenda du travail décent et que le Centre a un rôle à jouer dans cette approche.
- 172.** Enfin, l'orateur s'est félicité de l'adoption du Plan de développement du Centre pour 2007-2011 et a appuyé le point appelant une décision au paragraphe 3 du document.
- 173.** M. Traore, s'exprimant au nom des membres employeurs, a salué la mise en place d'un département pour les employeurs au sein du Centre de Turin. Ce département, qui devrait recevoir un financement du budget ordinaire, a déjà commencé un travail intéressant. L'intervenant a souligné qu'il est important pour les employeurs que le Conseil d'administration organise rapidement une discussion sur les différents aspects du financement du Centre. Il a enfin salué l'excellent travail de M. Eric Maertens, qui va quitter le Centre.
- 174.** M. Renique (membre employeur et vice-président du Conseil du Centre international de formation de l'OIT) a appuyé les commentaires faits par M. Barde lors de la discussion du document GB.297/PFA/1/2, ainsi que ceux de M. Traore. Il a fait l'éloge du Plan de développement 2007-2011 du Centre de Turin qui comporte de nombreuses références aux débats sur la réforme des Nations Unies. Il a encouragé le Centre à accorder la priorité au renforcement des capacités avec la coopération des organisations et des partenaires sociaux. Les gouvernements pourraient également faire davantage pour renforcer la capacité des partenaires sociaux et il a mentionné les activités déployées par les Pays-Bas

¹¹ Documents GB.297/PFA/9/1 et GB.297/PFA/9/2.

et le Royaume-Uni à cet égard. L'orateur a invité les gouvernements à payer leurs contributions volontaires au Centre de Turin. Ces contributions sont nécessaires pour élargir la base financière du Centre de Turin et renforcer sa relation avec les Membres de l'OIT. Une plus grande coopération est nécessaire entre le Bureau et le Centre de Turin. L'orateur s'est dit déçu que le rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines ne comporte aucune référence à la mobilité du personnel entre le BIT et le Centre de Turin. Enfin, il a encouragé le Centre à faire fond sur ses relations avec les autres organisations et programmes des Nations Unies.

175. Le représentant du gouvernement de l'Italie a salué la qualité des rapports soumis à la commission, mais a exprimé ses préoccupations quant à l'engagement des Membres de l'OIT envers le Centre de Turin. Il a demandé quel rôle le Centre est censé jouer au sein du système de formation des Nations Unies. Les contributions au titre du budget ordinaire ne représentent qu'une faible part des revenus du Centre, qui proviennent en grande partie des programmes ayant remporté des appels d'offres. Il a invité les Membres de l'OIT à soutenir le Centre de Turin, non seulement sur le plan financier mais également en ce qui concerne sa gouvernance. Pour sa part, le gouvernement de l'Italie envisage d'accroître sa contribution au titre du budget ordinaire au Centre de Turin.

176. *La Commission du programme, du budget et de l'administration recommande au Conseil d'administration:*

- a) d'amender l'article VI.2 du Statut du Centre, avec effet au 1^{er} janvier 2008, comme indiqué au paragraphe 9 du document CC68/2/Add.1 («Amendements au Statut du Centre, au Règlement financier et aux Règles de gestion financière. Introduction de l'euro pour le budget, la comptabilité et les états financiers du Centre»);*
- b) de prendre note de la décision du Conseil du Centre d'approuver les propositions, le programme d'investissement et son mode de financement décrits dans le document GB.297/PFA/9/2.*

Questions relatives au Corps commun d'inspection (CCI)

Rapport sur ses activités pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2005 et autres rapports (Dixième question à l'ordre du jour)

177. La commission était saisie d'un document ¹² sur le Corps commun d'inspection.

178. M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a rappelé que ceux-ci ont exprimé des doutes quant à l'assujettissement de l'OIT au Corps commun d'inspection, compte tenu notamment de la nature tripartite de l'Organisation. L'exercice d'harmonisation et de simplification ne doit pas devenir un dogme pour des organisations qui n'en retireraient que des avantages minimes sur le plan de la capacité d'exécution. Les travailleurs restent sceptiques devant cet exercice de normalisation à l'échelle du système des Nations Unies.

¹² Document GB.297/PFA/10.

L'orateur a donné lecture d'un document des Nations Unies (JIU/REP/2005/2) qui fixe les limites de l'harmonisation en la matière.

- 179.** M. Barde, s'exprimant au nom des employeurs, a remercié le Corps commun d'inspection pour les excellents rapports qu'il produit et a regretté que le Bureau ne les reproduise que succinctement, rendant ainsi leur lecture très difficile. Les employeurs souhaiteraient connaître les commentaires des inspecteurs sur l'application des recommandations proposées l'année dernière concernant la gestion du BIT; ils demandent au Bureau de les éclairer sur les conséquences de chacun de ces rapports sur sa gestion.
- 180.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a souscrit aux commentaires de M. Barde. Il est difficile de savoir quelles recommandations du CCI ont été mises en œuvre. Il lui paraît inacceptable que ce soit le Bureau qui décide de l'utilité pour l'OIT de ces recommandations qui s'adressent à son Conseil d'administration. Il a également demandé à avoir des informations plus détaillées sur la note du CCI relative au laissez-passer.
- 181.** Le directeur du Bureau de programmation et de gestion a promis que des améliorations seraient apportées dans les futurs rapports. Le CCI et l'OIT collaborent activement et viennent de discuter d'une nouvelle méthodologie pour contrôler la suite donnée aux recommandations du CCI. Le Bureau fournira des informations supplémentaires sur la note relative au laissez-passer si la demande en est faite. En réponse au gouvernement de la Fédération de Russie, il a expliqué que pratiquement toutes les recommandations qui sont faites dans ces rapports particuliers s'adressent aux chefs exécutifs des institutions, et non à leurs conseils d'administration.
- 182.** La commission a pris note du document du Bureau.

Autres questions financières (Onzième question à l'ordre du jour)

Distribution électronique des documents préparatoires aux sessions du Conseil d'administration

- 183.** La commission était saisie d'un document¹³ sur la distribution électronique des documents préparatoires aux sessions du Conseil d'administration.
- 184.** M. Barde, s'exprimant au nom des employeurs, a dit que le groupe approuve la proposition avancée et appuie le point appelant une décision.
- 185.** M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a déclaré que ceux-ci soutiennent le point appelant une décision, étant bien entendu que la mise en œuvre de la procédure proposée ne doit en aucun cas entraîner l'abolition de l'envoi de tous les documents sur papier, compte tenu du fait que tous les membres n'ont pas le même accès à la technologie.
- 186.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie s'est félicité de la proposition mais n'est pas sûr de bien comprendre les raisons de la limitation à dix pages mentionnée au paragraphe 9. Il estime qu'un autre choix, celui de permettre aux membres de recevoir certains documents en version papier, devrait être possible.
- 187.** Le représentant du Directeur général (M. Marshall, directeur du Département des services des relations, réunions et documents) a expliqué que l'objectif de la proposition est de

¹³ Document GB.297/PFA/11/1.

répondre aux besoins particuliers des membres du Conseil d'administration. Certains membres veulent tous les documents en version papier; d'autres souhaitent recevoir des documents électroniques. La limitation à dix pages se fonde sur l'idée que la plupart des membres trouveront pratique d'imprimer des rapports de dix pages ou moins. Le Bureau s'efforce d'offrir une solution simple qui répond aux besoins des membres.

188. *La Commission du programme, du budget et de l'administration recommande au Conseil d'administration la mise en œuvre de la procédure décrite aux paragraphes 8-10 du document GB.297/PFA/11/1.*

Genève, le 13 novembre 2006.

(Signé) M. Salmenperä,
Rapporteur.

Points appelant une décision:

- paragraphe 37;
- paragraphe 81;
- paragraphe 101;
- paragraphe 115;
- paragraphe 124;
- paragraphe 133;
- paragraphe 163;
- paragraphe 176;
- paragraphe 188.

Annexe

Discours prononcé par M. Juan Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail, devant la Commission du programme, du budget et de l'administration (Genève, le 9 novembre 2006)

M. Mdladlana, Président du Conseil d'administration,

M. Barde, porte-parole du groupe des employeurs,

M. Blondel, porte-parole du groupe des travailleurs,

Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués,

Chers amis,

Grâce au soutien que l'OIT a reçu aux plans mondial, régional et national, et du fait que les services de l'Organisation sont de plus en plus sollicités, de larges perspectives s'ouvrent à nous.

L'heure est venue où il importe de s'interroger sur la manière dont nous devrions répondre pour le mieux à ces demandes.

La solution n'est pas de nous en tenir à la routine.

Cette commission a aidé l'OIT à s'engager sur une voie riche en perspectives.

J'attends donc de vous une fois de plus des orientations sur les grandes questions stratégiques qui détermineront la capacité de l'Organisation à s'acquitter pleinement de son mandat dans un monde en pleine mutation.

Approfondissement de notre processus de réforme

Pour répondre à la demande mondiale en matière de travail décent, nous devons aller plus loin dans notre processus de réforme et satisfaire à des attentes accrues.

Depuis 1999, après l'approbation de l'Agenda du travail décent et l'introduction de la budgétisation stratégique, nous avons œuvré avec diligence pour accroître notre efficacité et économiser nos ressources afin d'améliorer les services fournis à nos mandants.

Lors de cette réunion, vous allez poursuivre l'examen des progrès que nous avons accomplis en matière de réforme et qui vous sont présentés dans les documents que vous avez devant vous sur la gestion axée sur les résultats, la stratégie en matière de ressources humaines et la stratégie d'évaluation.

Nos services sont de plus en plus sollicités.

Comme vous le savez, l'Agenda du travail décent et ses quatre objectifs stratégiques ont reçu un soutien international considérable.

Jamais dans son histoire l'OIT n'a bénéficié d'un tel soutien à un niveau politique aussi élevé dans toutes les régions du monde et au sein des Nations Unies.

Récemment, en juillet dernier, et grâce à l'appui d'un grand nombre d'entre vous ici présents, le Conseil économique et social des Nations Unies a adopté une déclaration ministérielle dans laquelle était reconnu le caractère primordial du plein emploi productif

et du travail décent pour tous dans le cadre des politiques nationales et de la coopération internationale. Notre Agenda était ainsi intégré dans le système multilatéral.

Dans le cadre de notre Organisation, la réunion régionale des Amériques et la réunion régionale asiatique, qui ont eu lieu récemment et ont rencontré un très vif succès, ont appelé au lancement d'une décennie du travail décent devant durer jusqu'en 2015. Il s'agit là d'un effort ciblé et soutenu visant à une instauration progressive du travail décent, parallèlement à la réalisation des OMD.

Nous avons déjà vu comment vous menez à bien cette tâche, par exemple dans la Déclaration et le Plan d'action issus du récent Forum tripartite des Caraïbes sur l'emploi qui a eu lieu en octobre dernier à la Barbade.

L'Afrique est sur la même voie, sur la lancée du Sommet de Ouagadougou, comme en témoignent les préparatifs en cours pour la tenue d'une réunion régionale à Addis-Abeba en avril prochain.

Tout cela démontre à quel point la pertinence du mandat de l'OIT est largement reconnue car il répond aux aspirations prioritaires des peuples et à la recherche d'une mondialisation équitable.

La responsabilité de nos mandants tripartites est désormais de consentir un effort de grande envergure pour améliorer notre capacité à répondre aux attentes par le biais des programmes par pays de promotion du travail décent.

Relever les défis

Nous devons naturellement surmonter de nombreux obstacles et relever de nombreux défis. Permettez-moi de présenter cinq moyens spécifiques que nous mettons en œuvre à cet effet.

Premièrement, la gestion axée sur les résultats

Les changements ne sont jamais faciles. Mais nous sommes déterminés à favoriser l'épanouissement d'une véritable culture du changement.

Comme vous le savez, j'ai alloué des ressources au renforcement de notre capacité par le biais du Programme d'amélioration des méthodes de gestion et de l'aptitude à diriger (MLDP), d'IRIS et du Comité consultatif pour le changement organisationnel qui mobilisent l'équipe dirigeante.

La feuille de route que vous avez devant vous (première question à l'ordre du jour) présente en détail les phases clés de la poursuite du renforcement de la gestion axée sur les résultats dans tous les domaines techniques et administratifs de l'OIT.

Grâce aux stratégies et aux étapes précises qui permettront de suivre les progrès réalisés, nous pourrions périodiquement faire un bilan de nos résultats aux plans mondial et national. Telle est l'approche suivie pour la stratégie en matière de ressources humaines.

L'obligation de rendre des comptes en ce qui concerne la performance des programmes à laquelle sont tenus les directeurs, voire l'ensemble du personnel, est en train d'être renforcée.

Hier, vous avez examiné trois documents sur l'évaluation. Je vous remercie d'avoir reconnu que des progrès satisfaisants ont été réalisés. Conformément à vos conclusions, nous continuerons à mettre en œuvre des mesures pour renforcer encore et utiliser plus efficacement notre capacité d'évaluation et en tirer des enseignements.

Nous continuerons à nous appuyer sur vos orientations et votre expérience en nous employant à renforcer encore la fonction évaluation.

Avec le soutien des donateurs, nous étendrons l'application de la gestion axée sur les résultats aux programmes par pays de promotion du travail décent et aux activités de coopération technique connexes.

Nous soutenons notamment la participation des mandants à l'élaboration de ces programmes, la mise au point de nouvelles procédures pour en garantir l'amélioration permanente et la mise en œuvre de nouvelles modalités pour en contrôler la réalisation.

Nous avons réuni pour la première fois le mois dernier ici, au siège du BIT, les directeurs de tous les bureaux de l'OIT afin qu'ils recherchent ensemble des réponses concrètes aux aspects pratiques de la mise en œuvre des PPTD. Cette réunion s'intitulait «une équipe ... un objectif ... un programme: axer la gestion sur les résultats».

Cette réunion s'est révélée extrêmement stimulante et motivante pour chacun d'entre nous. Il s'en est dégagé un sens aigu et très fort de notre mission, les participants faisant preuve d'un attachement extraordinaire à ce que les programmes par pays de promotion de travail décent répondent aux attentes.

Deuxièmement, l'examen de la structure extérieure de l'OIT pour améliorer la prestation des services

Alors même que nous nous attachons à améliorer les services fournis, il est opportun de procéder à l'examen de la structure des bureaux extérieurs de l'OIT que vous avez demandé.

La question fondamentale à laquelle nous devons répondre à l'issue d'un tel examen est de savoir quelle est la meilleure façon de fournir efficacement des services de haute qualité aux mandants dans les pays et dans les régions.

Pour ce faire, nous devons passer en revue notre organisation et nos méthodes de travail – aux plans technique et administratif – dans les bureaux extérieurs et au siège ainsi qu'au Centre de Turin, en nous plaçant dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies. Nous devons renforcer notre masse critique dans les régions et améliorer les effets de synergie avec le siège.

Nous considérons que cet examen s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion axée sur les résultats. Si vous le souhaitez, en novembre prochain le Bureau pourra soumettre un rapport au Conseil d'administration pour discussion.

Troisièmement, le renforcement de la base de connaissances de l'OIT

Notre travail sur le terrain doit s'appuyer sur nos recherches et nos statistiques, qu'il doit contribuer à enrichir, et être lié à notre rôle en matière normative.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes en train d'établir un programme de statistiques centralement géré et que nous prenons des mesures pour que nos recherches soient mieux ciblées, nos publications moins nombreuses mais de meilleure qualité et Internet et les systèmes informatiques mieux utilisés.

L'OIT a par ailleurs un rôle clé à jouer en tant que courtier de connaissances – notamment en partageant les leçons tirées des programmes par pays de promotion du travail décent.

Les efforts déployés au plan national doivent s'appuyer sur une base de connaissances mondiale.

Les mandants me font très souvent part de leur désir d'avoir un maximum d'informations sur la manière dont les pays se trouvant dans une situation semblable à la leur résolvent un problème particulier en matière de travail décent.

Quatrièmement, la contribution au processus d'unification du système des Nations Unies afin d'avoir les meilleurs résultats possibles

Votre commission se réunit à un moment stratégiquement important pour le système des Nations Unies.

Aujourd'hui, les membres du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système vont présenter leur rapport au Secrétaire général. Nous voulons tous que le système des Nations Unies renforce ses capacités pour être mieux à même de remplir son vaste mandat.

La nécessité d'un renforcement des Nations Unies, y compris de l'institution tripartite qu'est l'Organisation internationale du Travail, est évidente.

Dans le contexte plus large de la réforme du système des Nations Unies, nous devons avoir une idée claire de la manière dont nous pouvons contribuer au mieux à l'effort commun.

Tout en restant modestes, nous pouvons avec confiance soutenir pleinement le processus de réforme du système des Nations Unies car après tout:

- Aucune proposition de réforme n'a remis en cause la structure de gouvernance tripartite de l'OIT. Au contraire, le caractère tripartite de notre Organisation est considéré par beaucoup comme un atout, un avantage supplémentaire permettant aux organismes des Nations Unies d'être en contact avec la société dans son ensemble.
- A l'heure actuelle, l'OIT et son Agenda bénéficient d'un soutien politique solide au plan mondial et cet Agenda est reconnu comme un élément clé pour atténuer la pauvreté et réaliser les OMD.
- Les programmes par pays de promotion du travail décent s'intègrent parfaitement dans la démarche d'unification du système des Nations Unies. Et cette unification ouvre des perspectives très larges au tripartisme et offre aux partenaires sociaux la possibilité de faire entendre leur voix.
- L'OIT a toujours milité en faveur de l'instauration d'une meilleure cohérence politique entre les organisations internationales.
- Enfin, mais ce n'est pas le moindre, depuis 1999 l'OIT s'est engagée de plein front dans un processus de réforme.

Cinquièmement, l'importance attachée à la responsabilité et à la transparence

Nous avons continué à évaluer et, lorsque c'était nécessaire, à renforcer les procédures de reddition de comptes et les mécanismes de contrôle.

Vous avez accepté que nous allions de l'avant pour élaborer de nouvelles normes en matière de comptabilité. Cela se traduira par une comptabilisation complète des actifs et des passifs, ce qui vous permettra de prendre des décisions mieux informées.

Nous mettons au point nos propositions visant à renforcer l'audit interne, la fonction éthique et la déclaration confidentielle obligatoire et à améliorer la politique en matière d'information du public.

La création du Comité consultatif de contrôle indépendant inspiré des meilleures pratiques des Nations Unies est en cours de discussion et cette proposition vous sera soumise à la prochaine session de cette commission.

L'examen approfondi des circulaires internes a commencé afin de clarifier et d'améliorer les modalités de reddition des comptes au Bureau.

Aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2008-09

J'en viens maintenant à l'aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2008-09.

Je n'aborderai pas ici les questions de fond, car elles sont présentées en détail dans le document que vous avez devant vous. Pour l'essentiel, mes propositions préliminaires sont les suivantes:

- Faire des programmes par pays de promotion du travail décent l'instrument principal pour la fourniture des services aux mandants de l'OIT, dans un cadre cohérent, ce qui contribuera à l'unification du système des Nations Unies au niveau national et fera de l'Agenda du travail décent l'élément central des stratégies de développement. Cela demande que nos activités régionales, qui sont appelées à jouer un rôle clé, soient vigoureusement soutenues.
- Approfondir notre base de connaissances, partager nos expériences et dispenser des conseils pour l'élaboration de politiques pragmatiques dans l'ensemble des régions, mettre l'accent sur les activités de sensibilisation, élargir les partenariats.
- Améliorer de façon notable au niveau national le dialogue social et le tripartisme qui sont des éléments clés de la réussite des programmes par pays de promotion du travail décent.
- Renforcer la gestion axée sur les résultats en améliorant la formulation des résultats et l'évaluation des performances.
- Promouvoir davantage l'intégration des outils utilisés par l'OIT et des conseils qu'elle dispense en matière de politique. Nous avons proposé deux nouveaux résultats conjoints entre secteurs techniques, en mettant l'accent sur des approches globales pour l'emploi et la protection sociale dans l'économie informelle et pour la tenue de consultations tripartites afin d'assurer un suivi des commentaires formulés par les organes de contrôle.
- Améliorer notre capacité à participer à l'unification du système des Nations Unies au niveau national et la coordination avec le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) et accroître la coopération avec les institutions de Bretton Woods et les organes régionaux.

Comme par le passé, l'aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2008-09 offre à votre commission l'occasion de débattre des grandes orientations stratégiques.

L'aperçu préliminaire met en relief les importants investissements financiers et autres dépenses auxquels doit faire face l'OIT.

L'examen des solutions financières les plus judicieuses que peut adopter l'OIT pour financer ces importantes dépenses doit se poursuivre. Je suis heureux de constater que le Sous-comité du bâtiment a accepté de recommander que le financement des réparations urgentes qui doivent être effectuées au siège soit prélevé sur le Fonds pour le bâtiment et le logement.

Toutefois, nous devons également prendre un plus grand recul et examiner la question critique du budget par rapport à l'ensemble de nos responsabilités.

Comme je m'y suis engagé, nous poursuivrons nos efforts pour améliorer notre efficacité et réduire les coûts administratifs.

Des économies ont été réalisées grâce à la mise en œuvre de processus administratifs plus efficaces, les ressources ainsi dégagées étant allouées aux services techniques dont

l'efficacité a elle aussi été améliorée grâce à une meilleure focalisation et à une rationalisation des processus.

Toutefois nos responsabilités ont considérablement augmenté.

Nous avons obtenu un solide soutien à tous les niveaux ... mis au point les outils ... renforcé nos partenariats avec nos donateurs.

Il en est résulté une augmentation de nos ressources extrabudgétaires qui représentent plus de 50 pour cent de notre budget ordinaire.

Toutefois, afin de programmer et d'utiliser ces ressources d'une manière aussi efficace qu'efficiente, nous avons besoin du soutien d'un noyau de cadres permanents, dont le traitement est financé par le budget ordinaire et qui possède les connaissances et l'expérience requises.

Or je dois dire qu'à l'heure actuelle nous atteignons nos limites.

Depuis 1996-97, le budget ordinaire de l'OIT en dollars constants a accusé une baisse de 4,7 pour cent et de 14 pour cent depuis 1975.

Comment cela pourrait-il être compatible avec le soutien que nous nous devons d'apporter aux pays pour atteindre les OMD d'ici à 2015? Ou avec le plein exercice du mandat de l'OIT?

Ce sont là des questions difficiles à résoudre.

Tous les pays sont confrontés à des restrictions budgétaires.

L'utilisation judicieuse de ressources limitées est l'une des responsabilités centrales de toute administration.

Mais je faillirais à mes devoirs si je ne soulevais pas le problème que pose la restriction de nos ressources.

Je pense que l'heure est venue d'avoir une discussion sérieuse, stratégique et prospective sur nos besoins budgétaires et sur la meilleure manière:

- de faire en sorte que nous ayons les ressources budgétaires ordinaires nécessaires pour soutenir les programmes par pays de promotion du travail décent afin d'atteindre les quatre objectifs stratégiques;
- de renforcer la capacité des mandants tripartites à fournir les services requis au niveau national;
- de renforcer notre base de connaissances pour le XXI^e siècle;
- de réagir face à l'évolution du monde du travail;
- de renforcer notre capacité à nous faire entendre au plan international.

Des perspectives s'ouvrent à nous pour promouvoir nos activités et mettre en œuvre notre Agenda. Elles ne se sont pas ouvertes toutes seules. Nous avons tous contribué à leur ouverture, mais elles ne resteront pas ouvertes indéfiniment.

C'est maintenant qu'il faut traduire dans les faits nos engagements communs et notre ambition à tous. Je suis persuadé que le moyen d'y parvenir est à notre portée.

Je compte sur vos orientations.

Merci de votre attention.